COMITÉ FRANÇAIS DES GÉOSYNTHÉTIQUES

Annuaire
2022

COMITÉ FRANÇAIS
DES GÉOSYNTHÉTIQUES

Annuaire
2022

Le mot du Président p4
Composition du Bureau p5
Composition du Conseil d'Administration p6
Rapport d'Activité p8
Publications du CFG p20
Annuaire du CFG p34
- Liste des membres par collège p36
- Coordonnées des membres par collège p40
- Classement des membres par activité p66
Statuts p69
Règlement intérieur p76
Pages Jaunes p83
Liste des normes applicables p85
Adresses utiles p93
Liste des annonceurs p96

Le Comité Français des Géosynthétiques
est le Chapitre Français de l'I.G.S.
Société Internationale des Géosynthétiques

"French Chapter of I.G.S.,
International Geosynthetics Society"

COMITÉ FRANÇAIS
DES GÉOSYNTHÉTIQUES

SECRÉTARIAT
Mme Danièle PECK
9, rue du Gué - 92500 RUEIL-MALMAISON
Tél. : 01 41 96 90 93 - Fax : 01 41 96 91 05
e-mail : secretariat.cfg@wanadoo.fr
web : cfg.asso.fr

Nouvelles Rencontres, nouvelles actions en 2022

Cette année sera l'occasion pour tous les acteurs du monde des géosynthétiques de se retrouver autour de l'évènement incontournable que sont les Rencontres Géosynthétiques qui auront lieu du 5 au 7 avril 2022 à Saint-Malo. Pour que le CFG retrouve son rythme, le Conseil a choisi d'organiser l'Assemblée Générale de l'association conjointement aux Rencontres. Cette Assemblée Générale sera l'occasion de solliciter directement les membres du CFG pour lancer deux nouveaux chantiers en 2022 :

- la création possible d'un groupe de réflexion sur la thématique « développement durable » avec l'objectif de publication de contenu ou d'engagement du CFG dans une démarche active sur le sujet ;

- la refonte du site web du CFG afin notamment d'améliorer la visibilité et l'accessibilité des contenus présents, mais également de promouvoir le CFG par l'adhésion de nouveaux membres.

Pour co-construire ces deux chantiers phares en 2022, le Conseil a lancé une consultation de type brainstorming, en amont de l'Assemblée Générale, au cours de laquelle une synthèse sera effectuée.

L'année 2022 sera également riche pour la dynamique des groupes de travail avec plusieurs chantiers en cours ou en démarrage : finalisation du guide « contrôle extérieur – application de géomembranes », poursuite du guide « d'utilisation des normes de dimensionnement », démarrage de la révision du guide « Méthode de détection de défauts dans les dispositifs d'étanchéité par géomembranes ».

Enfin, le Conseil travaillera de pair avec l'IGS (International Geosynthetic Society) pour organiser une session en 2023 « Educate the Educators », qui est un évènement promu par l'IGS et visant à sensibiliser les enseignants du Génie Civil et de la géotechnique au domaine des géosynthétiques, afin de sensibiliser par implication les élèves ingénieurs, qui seront les prochains prescripteurs et utilisateurs des géosynthétiques.

Guillaume STOLTZ

COMPOSITION DU **BUREAU**

PRÉSIDENT

Guillaume STOLTZ
INRAE Aix-en-Provence
3275, route de Cézanne
CS 40061
13182 AIX-EN-PROVENCE Cedex
Tél. : 04 42 66 69 64
e-mail : guillaume.stoltz@inrae.fr

1ER VICE-PRÉSIDENT

Jean-Frédéric OUVRY
1 bis rue des Crocus
45240 LA FERTÉ SAINT AUBIN
Tél. : 06 13 54 47 21
e-mail : jean-frederic.ouvry@anteagroup.fr

2ÈME VICE-PRÉSIDENT

Jean-Christophe PELLEZ
SOL SOLUTION
ZA des Portes de Riom Nord - BP 178
63204 RIOM Cedex
Tél. : 04 73 64 74 84
e-mail : jcpellez@sol-solution.com

TRÉSORIÈRE

Véronique HEILI
CEREMA EST
71, Rue de la Grande Haie
54510 TOMBLAINE
Tél. : 03 83 18 31 60
e-mail : veronique.heili@cerema.fr

TRÉSORIER ADJOINT

Sébastien GASTAUD
FRANCE MACCAFERRI
8, rue Pierre Méchain
CS 80008
26901 VALENCE Cedex 9
Tél. : 06 40 25 84 24
e-mail : s.gastaud@maccaferri.fr

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Pascal ROSSIGNY
CEREMA ITM
110, rue de Paris
77171 SOURDUN
Tél. : 01 60 52 33 61
e-mail : pascal.rossigny@cerema.fr

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

Thomas WOHLHUTER
ARCADIS
2, rue Jacques Brel
44817 SAINT-HERBLAIN
Tél. : 06 75 02 33 63
e-mail : thomas.wohlhuter@arcadis.com

PAST PRESIDENT

Nathalie TOUZE
INRAE IDF JOUY-EN-JOSAS
Domaine de Vilvert
78352 JOUY EN JOSAS
Tél. : 06 38 99 80 60
e-mail : nathalie.touze@inrae.fr

COMPOSITION DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. C. ALLAIN	VINCI CONSTRUCTION	**Collège 3**
Mme A-L BACKES	DUPONT DE NEMOURS	**Collège 3**
Mme C. BOURLIER	CEREMA	**Collège 2**
M. X. DE MAUNY	SIPLAST ICOPAL	**Collège 1**
Mme. M. FORESTIER-COSTE	ANTEA	**Collège 3**
M. S. GASTAUD	MACCAFERRI	**Collège 3**
Mme V. HEILI	CEREMA	**Collège 2**
M. N. LAIDIE	TENCATE GEOSYNTHETICS	**Collège 1**
M. P. LEBON	ASQUAL	**Collège 1**
M. J-P MAGNAN	UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL	**Collège 2**
M. J-F OUVRY		**Collège 4**
M. J-C PELLEZ	SOL SOLUTION	**Collège 3**
M. P. ROSSIGNY	CEREMA	**Collège 2**
M. G. STOLTZ	INRAE	**Collège 2**
Mme N. TOUZE	INRAE Jouy en Josas - Antony	**Collège 2**
M. T. WOHLHUTER	ARCADIS	**Collège 3**

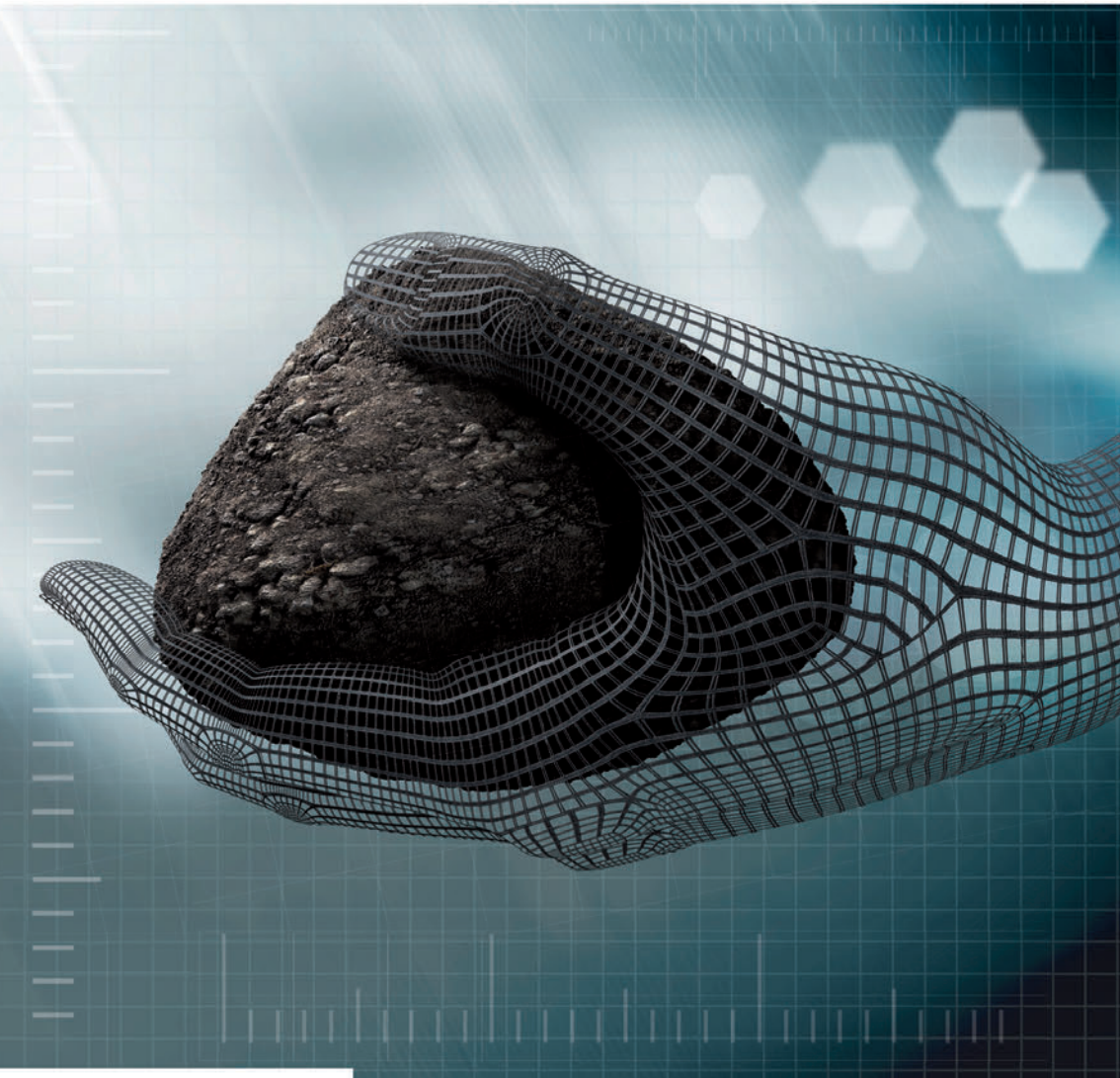

Votre succès dépend de vos résultats. C'est pourquoi vous pouvez compter sur nos solutions innovantes. Adaptés à vos besoins, nos produits testés et maintes fois éprouvés sur le terrain viennent renforcer vos projets. Découvrez le monde des géosynthétiques, découvrez HUESKER.

Votre projet entre de bonnes mains.

HUESKER

Ideen. Ingenieure. Innovationen.

www.HUESKER.fr | Courriel: info@HUESKER.fr | Tél: +33 3 88 78 26 07

ACTIVITÉ DES **GROUPES DE TRAVAIL**

GT Formation **p9**

GT Cellule de veille normative **p10**

GT Communication **p12**

GT Méthodes de détection et de localisation de défauts dans les dispositifs d'étanchéité par géomembranes **p14**

GT Guide d'utilisation des normes de dimensionnement **p16**

GT Jeunes membres du CFG **p17**

Cellule Developpement durable **p18**

Publications du CFG **p20**

GT **FORMATION**

L'objectif du groupe de travail « Formation » du CFG est de diffuser la connaissance technique sur les géosynthétiques en France.

Le second diaporama concernant les géomembranes sera finalisé pour les prochaines rencontres d'Avril 2022. Le prestataire OBEA qui vient d'être choisi mettra en œuvre les voix sur les 2 documents en 2022.

Merci aux différents contributeurs pour leur aide et continuons de promouvoir et diffuser les connaissances dans le domaine des géosynthétiques.

Véronique HEILI & Jean-Christophe PELLEZ

GT **CELLULE DE VEILLE NORMATIVE**

Membres de la cellule de veille :

Véronique Heili (VHE)
(Secrétaire BNTRA CN GSY)
suivi financier & animatrice

Philippe Delmas (PhD)
(Président BNTRA CN GSY)
co-animateur, Agnès Joseph (AJO),

François Caquel (FCA).

1_Mission interface CFG / BNTRA

- Information régulière du Conseil, par les membres de la cellule de Veille (AJO) et (VHE) ;

La situation sanitaire qui perdure depuis le début de l'année 2020 a entrainé une activité réduite des groupes de travail Européens et internationaux. Peu d'évolution sont à noter par rapport à fin 2019, ce qui n'a pas entraîné de note spécifique.
Les quelques activités qui se sont poursuivies et qui le nécessitaient ont été présentées au Conseil du CFG par (VHE).

ACTIVITÉS :

— CEN TC189

Le blocage à la publication des normes harmonisées par la Commission Européenne n'est pas résolu en 2021. Et la refonte du RPC (Règlement des Produits de la Construction) qui a été lancé et qui vise à un pilotage à l'amont de l'écriture des normes par la Commission Européenne devrait entrainer la mise en place de groupe d'experts (hors CEN) qui devrait ajouter de la complexité au suivi de la normalisation européenne et à la prise en compte des avis des experts techniques habituels. On notera que les Géosynthétiques ont été classés en priorité 29/34 par les Etats Membres parmi les produits de construction.
Une réunion des « Convenors » s'est tenu le 2 février 2021 en visio-conférence pour faire le point sur les activités en cours et planifier les activités pour 2021 : 2ème réunion des « Convenors » le 12 avril et réunion plénière le 14 juin 2021 ; toutes en visio-conférence.
Hormis la situation des normes harmonisées présentées ci-dessus, pour 2021, on notera les activités des groupes « horizontaux » :
- « sustainability » constitution du groupe et première réunion avec le représentant du CEN TC189 Francesco FONTANA
- « substances dangereuses » : traitement des commentaires reçus sur les 3 parties prEN 16637 - Produits de construction. Evaluation de l'émission de substances dangereuses.

ISO 221

Le Comité Technique s'est réuni en plénière en visio-conférence le 21 octobre 2021 ; les différents WG y ont présenté l'avancement de leurs travaux respectifs, après s'être réunis en distanciel les jours précédents.
Le prochain Comité Technique devrait se tenir à l'automne (à confirmer).

BNTRA CN GSY

La commission s'est réuni 6 fois en 2021 en visio-conférence.

2_Mission support des frais de mission

- Pour 2021, aucun support financier n'avait été demandé compte tenu de la situation sanitaire.

Véronique HEILI

GT **COMMUNICATION**

Le Groupe Communication a contractualisé début 2021 avec son nouveau partenaire Com et presse pour mieux accompagner le CFG dans sa communication numérique, notamment sur le réseau social professionnel LinkedIn®. La crise sanitaire nous a tous contraints à limiter nos interactions physiques, mais pas sociales, et la page du CFG compte aujourd'hui plus 700 abonnés !

2021 a été l'année des échanges numériques. La mission "communication" s'est orientée vers une augmentation significative de notre présence sur LinkedIn®. Deux posts hebdomadaires sont réalisés et reviennent sur un article présenté lors de nos précédentes rencontres. Les actualités sont également relayées par un post, avant de renvoyer vers le site web. Le CFG maintient ainsi sa mission statutaire : rassembler, informer, promouvoir les applications des géosynthétiques.

Une nécessité d'optimisation du site a, à ce titre, été identifié pour que l'articulation de nos outils de communication soit plus efficace.

Une campagne de recrutement d'abonnés a été réalisée en mi-avril 2021 (1ère action OBEA), ce qui a conduit au pic de 160 nouveaux abonnés en mai, et qui se poursuit chaque mois autour d'une quinzaine de nouveaux abonnements.

L'actualité 2021 ayant été impactée par le report des rencontres géosynthétiques de 2021 en 2022, nous avons concentré nos efforts sur la communication numérique pour montrer l'intérêt de suivre le CFG, nos communiqués de presse "habituels" revêtaient moins d'intérêt à ce moment. Le format de la lettre du CFG est également repensé, aucune lettre n'a été rédigée en 2021.

Les informations aux membres du CFG ont circulé par mailing (nouveaux guides " Utilisation des normes de dimensionnement" ou "Recommandations pour la protection contre le poinçonnement des géomembranes ", le mot du nouveau Président et du Bureau élu).

La charte de communication reste un chantier à finaliser, avant d'ouvrir celui de la refonte du site web afin d'optimiser notre impact sur le service que le CFG vous rend, dans le respect de ses missions statutaires.

En attendant, n'hésitez pas à partager au maximum nos actualités sur vos propres réseaux.

Nous espérons que la dynamique crée en 2021 au sein de notre réseau, gagnée avec OBEA, poursuivie avec LIC et consolidée avec l'implication de Nicolas Laidié au Groupe Com' sera celle que nous retrouverons lors des 13èmes rencontres du CFG.

Je remercie les membres qui ont contribué à la promotion des géosynthétiques en 2021. N'oublions pas :

" NOTRE TRAVAIL DE PÉDAGOGIE ET DE PROMOTION REPOSE SUR NOTRE IMPLICATION DANS LE PARTAGE DE L'INFORMATION ".

Pierre LEBON

GT **MÉTHODES DE DÉTECTION ET DE LOCALISATION DE DÉFAUTS** DANS LES DISPOSITIFS D'ÉTANCHÉITÉ PAR GÉOMEMBRANES

Ça y est, c'est parti !

Dans le cadre des discussions qui ont eu lieu lors du groupe de travail sur le guide de recommandation pour le contrôle extérieur de mise en place des géosynthétiques, il est apparu que le guide de présentation de méthodes de détection et de localisation de défauts dans les dispositifs d'étanchéité par géomembranes pouvait être mis à jour. En effet, ce guide rédigé en 2003, a pour objectif de présenter les principales méthodes de détection de défauts dans les dispositifs d'étanchéité par géomembranes, les plus couramment utilisées en France. Ce document n'était pas exhaustif, ne présentant que les méthodes pour lesquelles un ou plusieurs membres du groupe de travail disposent de connaissance ou de compétences. L'objectif de ce groupe de travail est donc de vérifier si de nouvelles méthodes sont utilisées et de les présenter. Il consistera également à mettre à jour le document (figure, détails des explications de chaque méthode, limite, etc…). Si vous souhaitez rejoindre ce GT pour apporter votre aide, vos connaissances, vous êtes les bienvenus, n'hésitez pas à me contacter par mail : matthieu.verstaevel@wsp.com ou via le secrétariat du CFG.

Matthieu VERSTAEVEL

wsp

MAITRISE D'ŒUVRE ET EXPERTISES

- Installations de stockage de déchets
- Projets géotechniques/Instrumentation
- Aménagements hydrauliques
- Infrastructures urbaines et de transport

CONTROLE DE L'INTEGRITE DES GEOMEMBRANES

- Contrôles externes ou extérieurs
- Détections géoélectriques de fuite

WSP France
33 Allée Champrond
38330 SAINT ISMIER
Tél 04.80.70.04.22
www.wsp.com

GT GUIDE D'UTILISATION DES **NORMES DE DIMENSIONNEMENT**

Le « Guide d'utilisation des normes de dimensionnement dans la conception des ouvrages avec géosynthétiques : géotextiles et produits apparentés » a été publié en 2021

Il comporte deux fascicules :

Un premier fascicule préliminaire décrit le contexte réglementaire qui définit notamment la ou les fonctions pertinentes d'un géosynthétique pour une application donnée, il précise les choix fondamentaux relevant de la maîtrise d'ouvrage préalablement à la conception. Ce premier fascicule compile également dans un grand tableau de synthèse l'ensemble des facteurs de dimensionnement à appliquer aux actions, paramètres du sol, résistances géotechniques, modèles de calcul et matériaux géosynthétiques. Il donne enfin la démarche à suivre pour la justification d'un produit vis-à-vis d'une performance de calcul requise.

Le second fascicule traite des applications spécifiques des géosynthétiques dans les installations de stockage de déchets. Il décrit la place des géosynthétiques dans ces ouvrages et leurs mécanismes de fonctionnement pour permettre à l'utilisateur d'appréhender l'importance de certaines données requises pour le dimensionnement, la portée et les conséquences des choix qui lui incombent. Ce fascicule s'emploie à lister de manière la plus exhaustive possible les contraintes et points d'arrêt en phase de conception, voire même les dispositions à proscrire. L'ensemble des données nécessaires au dimensionnement sont réparties en trois catégories : souhaitable, recommandée, obligatoire. Pour chaque type d'ouvrage, les spécifications relevant d'un dimensionnement sont listées avec, le cas échéant,

La rédaction de deux autres fascicules sera engagée dans les prochains mois :

- un fascicule sur les ouvrages en terre

- un fascicule sur les infrastructures linéaires (routes, voies ferrées...)

Pascal ROSSIGNY

GT **JEUNES MEMBRES** DU CFG

Dédié aux étudiants et aux professionnels de la filière âgés de moins de 36 ans, le groupe des Jeunes membres du CFG est au service du développement et de la communication du Comité et de la filière géosynthétiques tout entière.

En 2021, la Revue Française de Géotechnique a mis à l'honneur les comités Jeunes de ses 4 comités parrains : le CFG, le CFMS, le CFMR et le CFGI avec un numéro spécial Jeunes qui sera prochainement publié.

Deux jeunes membres du CFG, Nicole Khoueiry et Wilfried Forogo, ont été sélectionnés pour écrire dans cette édition spéciale de la RFG.

Enfin en 2022, le groupe Jeunes aura besoin d'un nouvel animateur : nous lançons un appel aux bonnes volontés pour reprendre l'animation de ce groupe.

Sébastien GASTAUD

CELLULE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La cellule développement durable du CFG a pour objectif, en lien avec les associations professionnelles et le GT Communication, d'élaborer une communication positive pour porter à connaissance des membres du CFG mais également des différentes parties prenantes autour de la profession de la contribution au développement durable des GSY dans leurs applications : solutions économiques, durables, permettant une réduction de l'empreinte carbone par rapport à des solutions alternatives avec sols ou bétons.

Un second axe de travail portera sur la communication autour des matériaux eux-mêmes : durabilité, inclusion de matières recyclées dans la fabrication des géosynthétiques, fin de vie et recyclabilité.

Enfin, l'importance sociale de la filière ne sera pas oubliée : création d'emplois, formation des personnes et autre initiatives contributives de démarches Responsabilité Sociétale des Entreprises, au même titre que les enjeux environnementaux et économiques mieux connus, feront l'objet de communications.

— Des outils seront ainsi développés,
à l'usage des membres du CFG,
pour faciliter une communication coordonnée.

Nathalie TOUZE

AFPGA

ASSOCIATION FRANÇAISE DES PRODUCTEURS
DE GÉOTEXTILES ET PRODUITS APPARENTÉS

Nos objectifs

- Promouvoir l'emploi des géotextiles et géocomposites
- Participer à l'amélioration continue de la certification ASQUAL, gage de qualité de nos produits.
- Représenter ses membres auprès des pouvoirs publics et des organisations professionnelles.

Graphisme Sophie Charetté // Sographiste.fr

Contactez-nous pour toute information technique :

AFPGA
9, rue du Gué
92500 Rueil-Malmaison

Tél. : 01 71 96 91 41
Email : info@afpga
Site : afpga.fr

Recommandations pour l'emploi des géotextiles dans le renforcement des ouvrages en terre

Les recommandations **décrivent de manière très complète** pour les différents types d'ouvrages de renforcement par géotextiles et produits apparentés **la conception et le dimensionnement des ouvrages**, en intégrant une large gamme de parements et de type d'ouvrages, la mise en œuvre, les spécifications et le contrôle des géosynthétiques.

Fascicule n°9 - N.B. : ce document est téléchargeable sur **cfg.asso.fr**

Afin de tenir compte des dernières évolutions en matière de prise en compte de la sécurité liées à la normalisation européenne, il convient de **se rapporter aux dernières versions du projet de norme NF G 38064** étudié par la Commission de normalisation Géosynthétiques du BNSR.

Recommandations générales pour la réalisation d'étanchéité par géomembranes

Ce fascicule présente les différentes familles de géomembranes et définit ce qu'est une géomembrane. **Il introduit ensuite la notion de Dispositif d'Étanchéité par Géomembrane (D.E.G.) où pour concevoir un ouvrage il faut tenir compte :**

- de la structure support,
- de la structure d'étanchéité,
- de la structure de protection (éventuelle).

Fascicule n°10 - N.B. : ce document est téléchargeable sur **cfg.asso.fr**

Le fascicule aborde les thèmes suivants successivement :

- les matériaux constitutifs du D.E.G.,
- la conception et les paramètres à prendre en compte pour la conception,
- les aspects de mise en œuvre,
- enfin les aspects qualité (réception, garantie, assurances).

Ce fascicule permet une initiation exhaustive aux géomembranes pour tous les acteurs (Maîtres d'Ouvrage, Maîtres d'Œuvre, bureaux de contrôle, entreprises de terrassement, producteurs).

N.B. : Guides téléchargeables sur **cfg.asso.fr**

VALORISE VOS PRODUITS ET SERVICES DU SECTEUR DES GÉOSYNTHÉTIQUES...

1990 — ASQUAL — GÉOTEXTILES ET PRODUITS APPARENTÉS CERTIFIÉS

1996 — ASQUAL — GÉOMEMBRANES CERTIFIÉES

1997 — ASQUAL SERVICE — APPLICATION DE GÉOMEMBRANES SOUDAGE

1997 — ASQUAL SERVICE — APPLICATION DE GÉOMEMBRANES RESPONSABILITÉ DE CHANTIER

2008 — ASQUAL QUALIFICATION — ENTREPRISE QUALIFIÉE APPLICATION DE GÉOMEMBRANES

...PAR DES CERTIFICATIONS DE LA QUALITÉ À LA FRANÇAISE

LES **MISSIONS**

ASQUAL (ASSOCIATION QUALITE) a pour mission principale de participer à la promotion de la qualité. Elle a vocation à faire progresser la qualité des produits, services ou organisations des professionnels s'engageant dans une démarche de certification **ASQUAL.**

LES **VALEURS**

L'association défend des valeurs fondamentales pour ses activités d'évaluation :

- **Impartialité,**
- **Compétences techniques,**
- **Confidentialité,**
- **Confiance,**
- **Partage des connaissances et d'informations**

ASQUAL **LE PROGRÈS PAR LA QUALITÉ CERTIFIÉE**

Recommandations générales pour l'utilisation des géosynthétiques dans les centres de stockage de déchets

L'ouvrage constitue un outil indispensable pour comprendre le rôle clé que jouent les géosynthétiques dans **la protection des écosystèmes environnant les stockages de déchets**. Ce fascicule, clair et concis, s'intéresse autant à la conception spécifique des C.S.D., qu'au rôle fondamental des géosynthétiques, ainsi qu'à leur mise en œuvre, leur contrôle et l'assurance de la qualité.

Fascicule n°11 - N.B. : ce document est téléchargeable sur **cfg.asso.fr**

Reconnu par les autorités règlementaires, il est devenu **une référence incontournable.**

Recommandations générales pour la réalisation d'étanchéité par géosynthétiques bentonitiques

Les dispositifs d'étanchéité par géosynthétiques bentonitiques font appel à des spécificités de comportement dont la maîtrise aux stades de la conception et de la réalisation est déterminante pour assurer le bon fonctionnement des ouvrages.

Fascicule n°12 - N.B. : ce document est téléchargeable sur **cfg.asso.fr**

Le fascicule N°12 « **Recommandations Générales pour la Réalisation d'Étanchéité par Géosynthétiques Bentonitiques** » recense les règles de l'art qui s'appliquent à ces produits et propose un cadre général pour la mise en œuvre des contrôles nécessaires à la maîtrise des travaux.

N.B. : Guides téléchargeables sur cfg.asso.fr

agru
ENVIRONNEMENT FRANCE

Les Experts en Géosynthétiques

GENIE CIVIL DE L'EAU

Ultra Grip Membrane à crampons - Hydroclick certifiés ACS

SITES ET SOLS POLLUES, ET PAYSAGES

**PEHD et PP certifiés ASQUAL - PEHD ACS - PEHD Coextrudés -
PEHD Résistants Haute Température - Confinements verticaux AGRULOCK -
Géosynthétiques Bentonitiques - Géotextiles - COVERTOP - PEBD**

SECURITE

Marcheliers - Sacs de lestage - Events de dégazage

agru.fr

304 Av. Jean Jaurès -Bât B - 69007 LYON
info@agru.fr

Détection des fuites dans les dispositifs d'étanchéité par géosynthétiques

Consécutivement à la mise au point d'une grille de critères qui permet d'harmoniser le niveau d'information sur les différentes méthodes de détection de fuites dans les géomembranes existantes, **la rédaction d'un guide** à l'usage des potentiels utilisateurs de méthodes de détection de fuites a été achevée.

Le guide présente, pour les différentes catégories de méthodes les plus couramment utilisées, le principe de fonctionnement, les domaines d'application, les conditions d'utilisation ainsi que les ouvrages dont l'étanchéité peut être testée.

Ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

Guide pour la réalisation des planches d'essais pour endommagement

Le groupe a d'abord **défini une méthodologie** pour le dimensionnement des DEG. Ce dimensionnement s'appuie sur des essais index et de performance. La revue des normes d'essais susceptibles d'être utilisées en essai index ou performance a permis au groupe d'en retenir certaines. Le critère retenu pour traduire l'endommagement des géomembranes, quelle que soit leur nature, est **la perforation de celles-ci**.

Ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

Importantes, les difficultés scientifiques révèlent le manque de connaissance partagée des mécanismes d'endommagement, tant les données sont limitées et disparates. Le groupe a commencé à synthétiser les connaissances acquises et l'expérience des participants.

Le groupe a élaboré un guide pour la réalisation de planches d'essais d'endommagement, planches destinées à étudier le comportement des DEG lors de leur mise en œuvre.

N.B. : Guides téléchargeables sur cfg.asso.fr

Géotextiles Fibertex®

Les Géotextiles Fibertex permettent: une économie de matériaux, une installation rapide, la pérennité des ouvrages. Les Géotextiles Fibertex: la solution adaptée à tous les travaux de constructions.
Les applications: **Travaux de sonstruction • Aménagement de terrains • Travaux routiers • Tavaux hydrauliques • Systèmes de filtration et de drainage • Centres d'Enfouissement Technique et bassins d'étanchéite • Protection des pipes (gaz, eau, électricité)**

Les principales fonctions sont:

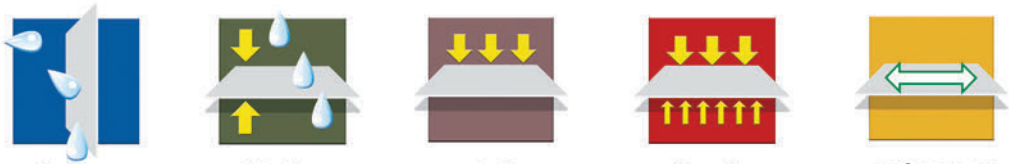

Fibertex France SARL
218, Chaussée Jules César
Beauchamp, F-95252 Taverny Cedex
Tel. +33 139 959 520 · Fax +33 139 959 521
nira@fibertex.com · www.fibertex.fr

Fibertex NONWOVENS

Recommandations pour l'utilisation des géosynthétiques bentonitiques en installations de stockage de déchets

L'objet de ce fascicule est de fournir des informations relatives à **l'utilisation des géosynthétiques bentonitiques** (GSB) dans les Installations de stockage de déchets (ISD) ainsi que des **recommandations** pour leur utilisation et leur mise en œuvre.

Fascicule n°13 - N.B. : ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

Le choix retenu par les rédacteurs est d'identifier les éléments techniques utiles à l'emploi des géosynthétiques bentonitiques, même si la détermination de certaines de leurs caractéristiques n'est pas encore normalisée.

Par géosynthétiques bentonitiques, on entend tous produits manufacturés en forme de nappe constitué d'un assemblage de matériaux comportant au moins de la bentonite, en poudre ou granulés, assurant la fonction étanchéité et de un ou plusieurs géosynthétiques utilisés comme support ou conteneur, utilisés dans le domaine de la géotechnique et du génie civil, assurant la fonction étanchéité **(AFNOR, 2008)**.

Les géosynthétiques bentonitiques peuvent être utilisés à de nombreux endroits dans les installations de stockage de déchets. L'utilisation la plus fréquente est sans doute en fond, flanc (sous la géomembrane, en étanchéité combinée) ou couverture des casiers d'ISD. Les GSB peuvent également être utilisés en complément d'une géomembrane dans les bassins de stockage de lixiviats.

N.B. : Guides téléchargeables sur cfg.asso.fr

Utilisation des normes de dimensionnement dans la conception des ouvrages avec géosynthétiques : géotextiles & produits

Ce « Guide d'utilisation des normes de dimensionnement dans la conception des ouvrages avec géosynthétiques : géotextiles et produits apparentés » est destiné à familiariser le plus grand nombre d'utilisateurs avec les solutions géosynthétiques et les normes de dimensionnement qui leur sont associées. Il est composé à ce jour de deux fascicules.

Un premier fascicule préliminaire décrit le contexte réglementaire qui définit notamment **la ou les fonctions pertinentes d'un géosynthétique pour une application donnée**, il précise les choix fondamentaux relevant de la maîtrise d'ouvrage préalablement à la conception. Ce premier fascicule compile également dans un grand tableau de synthèse **l'ensemble des facteurs de dimensionnement à appliquer aux actions, paramètres du sol, résistances géotechniques, modèles de calcul et matériaux géosynthétiques**. Il donne enfin la démarche à suivre pour la justification d'un produit vis-à-vis d'une performance de calcul requise.

Fascicule - N.B. : ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

Le second fascicule traite des **applications spécifiques des géosynthétiques dans les installations de stockage de déchets**. Il décrit la place des géosynthétiques dans ces ouvrages et leurs mécanismes de fonctionnement pour permettre à l'utilisateur d'appréhender l'importance de certaines données requises pour le dimensionnement, la portée et les conséquences des choix qui lui incombent.

Ce fascicule s'emploie à lister de manière la plus exhaustive possible **les contraintes et points d'arrêt en phase de conception**, voire même les dispositions à proscrire. L'ensemble des données nécessaires au dimensionnement sont réparties en trois catégories : souhaitable, recommandée, obligatoire. Pour chaque type d'ouvrage, les spécifications relevant d'un dimensionnement sont listées avec, le cas échéant, les paramètres et les conditions d'essais associés.

N.B. : Guides téléchargeables sur cfg.asso.fr

Recommandations pour l'emploi des Géosynthétiques dans les systèmes de Drainage et de Filtration

Fascicule - N.B. : ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

Ce fascicule a pour objet de guider le concepteur dans l'emploi des géosynthétiques utilisés pour **les fonctions de filtration et de drainage des sols dans les ouvrages suivants :**

- ouvrages hydrauliques, digues, barrages...
- bassins étanches, réserves d'eau, canaux...
- ouvrages de terrassement : remblais, déblais, versants naturels...
- voies de circulation : chaussées, voies ferrées, pistes d'aérodrome...
- ouvrages d'art : ponts, soutènements, tunnels...
- fondations de bâtiments...
- aires de stockage, parcs de stationnement...
- aires de loisirs, espaces verts, terrains de sports...
- couverture d'installations de stockage de déchets (ISD)...

N.B. : Guides téléchargeables sur cfg.asso.fr

Ce fascicule est une **mise à jour** du précédent fascicule édité en Avril 1986 par le Comité Français des Géotextiles et Géomembranes (actuellement Comité Français des Géosynthétiques).

En complément de ce fascicule, on peut se référer pour la réalisation des systèmes de drainage et de filtration aux **autres fascicules traitant de la mise en œuvre, dans les remblais sur sol compressible, les voies de circulation provisoire et les chaussées à faible trafic, les terrains de sports, les voies ferrées, etc. :**

- « Recommandations pour l'emploi des géotextiles et produits apparentés sous remblais sur sols compressibles » **(NF G 38063, Afnor, 1993 en cours de révision)** ;
- « Guide technique du drainage routier » **(SETRA, 2006)** ;
- « Ecrans drainants de rives de chaussées » **(SETRA, 1992)** ;
- « Recommandations pour l'emploi des géotextiles et produits apparentés » **(NF G 38 060, AFNOR, 2013)**.

Recommandations générales pour l'emploi des géosynthétiques comme dispositifs retardant la remontée des fissures dans les chaussées

Le présent document formule des recommandations sur la mise en œuvre et le contrôle des solutions géosynthétiques utilisées pour retarder la fissuration des chaussées routières.

Cet usage des matériaux géosynthétiques peut en effet s'avérer être une solution efficace pour allonger la durée de vie des couches de surfaces des chaussées. Mais cette solution ne peut fonctionner qu'avec des **produits adaptés aux désordres rencontrés et convenablement mis en place**, sinon on pourrait **« faire + de mal que de bien »**, d'où l'importance du présent document.

Ce document ne comporte pas en revanche la méthode de dimensionnement mécanique de ces dispositifs qui requiert encore un travail important de capitalisation des connaissances. (Avril 2020)

N.B. : Guides téléchargeables sur cfg.asso.fr

Documents de marché

Le Groupe de Travail « **Documents de Marché** » a rédigé des modèles pour les différents documents constitutifs du **Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)**, depuis le **Règlement de l'Appel d'Offres (RPAO)** jusqu'au Guide pour la rédaction du Plan d'Assurance de la Qualité (PAQ). Ces documents doivent conduire à l'obtention d'une consultation claire, équitable et précise des acteurs d'une activité ayant un impact aussi déterminant sur le modelage de notre environnement.

Cinq modèles de documents sont disponibles sous **forme écrite**, sur **CD** et par **téléchargement** sur le site internet du CFG, il s'agit :

- du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres,
- du Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- du Cahier des Clauses Techniques Particulières,
- du Bordereau des Prix Unitaires,
- du Guide pour la rédaction du Plan d'Assurance de la Qualité.

Ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

Géosynthétiques et érosion

Les efforts du groupe de travail « Géosynthétiques et érosion » ont abouti à un **document riche en informations**. Ce nouveau guide apportera une meilleure connaissance de l'érosion pour les acteurs des travaux publics et de l'aménagement et il proposera une méthodologie, ainsi que des outils pour mettre en œuvre une stratégie de lutte contre l'érosion intégrant des géosynthétiques.

À **deux niveaux d'accès**, le guide pourra soit servir de **document de vulgarisation** sur les techniques de lutte contre l'érosion, soit **au jour le jour de référence** pour le projeteur qui y accèdera par lecture rapide des fiches.

Philippe REIFFSTECK
14-20 boulevard Newton
Cité Descartes
77 477 MARNE-LA-VALLÉE
philippe.reiffsteck@ifsttar.fr

Ce document est téléchargeable sur cfg.asso.fr

N.B. : Guides téléchargeables sur cfg.asso.fr

Teranap, une gamme innovante de géomembranes bitumineuses

Système Teranap TP Control

BMI Siplast

Notre gamme Teranap est équipée d'un système de contrôle de soudure intégré, technologie innovante et exclusive, brevetée Siplast qui détecte les éventuelles fuites par gaz traceur au niveau de la soudure.

Des solutions pour chaque application :

- ouvrages hydrauliques (canaux, bassins, barrages)
- ouvragesd'art (ponts maçonnés, tunnels, voies ferrées)
- ouvrages de stockage de déchets (déchets solides et liquides, déchets miniers)
- entretiens routiers

siplast.fr

Rencontres géosynthétiques

Elles constituent la **manifestation de référence** des géosynthétiques tant par la qualité des échanges techniques que par leur convivialité reconnue.

Actes colloques RENCONTRES

- Actes colloque Rencontres **2006** à **MONTPELLIER**
- Actes colloque Rencontres **2009** à **NANTES**
- Actes colloque Rencontres **2011** à **TOURS**
- Actes colloque Rencontres **2013** à **DIJON**
- Actes colloque Rencontres **2015** à **LA ROCHELLE**
- Actes colloque Rencontres **2017** à **LILLE**
- Actes colloque Rencontres **2019** à **NANCY**

Les Actes des colloques Rencontres sont téléchargeables sur **www.cfg.asso.fr**

Tout
ce que vous souhaitez savoir sur les géomembranes

E-mail : info@aprodeg.org

association des producteurs de géomembranes

APRODEG

LISTE DES MEMBRES PAR COLLÈGE

Collège 1 ..... p36
Collège 2 ..... p36
Collège 3 ..... p37
Collège 4 ..... p39

COORDONNÉES DES MEMBRES PAR COLLÈGE

Collège 1 ..... p40
Collège 2-3 ..... p43
Collège 4 ..... p64

CLASSEMENT DES MEMBRES PAR ACTIVITÉ

Producteur / distributeur de géotextiles p66
Producteur / distributeur de géomembranes et de géosynthétiques bentonitiques p66
Applicateur de géomembranes p67
Entreprise de B.T.P. p67
Bureau d'études / Ingénieur conseil p67
Laboratoire de recherche et d'essais p68
Établissement d'enseignement p68
Maître d'ouvrage / Maître d'œuvre p68
Syndicat professionnel p68
Divers p68

TÉLÉPHONE : 01 34 18 24 32 info@d-geo.fr TÉLÉCOPIE : 01 34 18 06 11

DGO DES GÉOSYNTHÉTIQUES

PASSION ET SAVOIR-FAIRE

Une gamme complète de géosynthétiques

- ✓ Géotextiles tissés LF
- ✓ Géotextiles non tissés aiguilletés Geo PP
- ✓ Géogrilles

Essai de traction

Géotextile aiguilleté Geo PP

- ✓ Géocomposites
- ✓ Fibres naturelles
- ✓ Géomembranes

LISTE DES MEMBRES PAR COLLÈGE

Collège 1

- ASQUAL ..... P. LEBON
- AXTER COLETANCHE ..... B. BREUL
- SIPLAST BMI ..... X. DE MAUNY
- SOPREMA SAS ..... P. GUINARD
- TENCATE GEOSYNTHETICS ..... N. LAIDIE
- TERRE ARMEE ..... N. FREITAG

Collège 2

- AUBRIET ..... INRAE Provence - Alpes - Côte d'Azur
- BOURLIER ..... CEREMA CER Rouen
- BLASEN ..... PONTS et CHAUSSÉES Luxembourg
- CHAHINE ..... CEREMA Clermont-Ferrand
- CHAOUCH ..... INRAE Provence - Alpes - Côte d'Azur
- DELAPORTE ..... IREX
- DJERAN MAIGRE ..... INSA Lyon
- DUBREUCQ ..... Université Gustave Eiffel
- FARCAS ..... Université Gustave Eiffel
- HAZA-ROZIER ..... CEREMA - DSTREI
- HEILI ..... CEREMA Nancy
- JENCK ..... LABORATOIRE 3SR
- JOSEPH ..... CEREMA Centre-Est
- LAMBERT ..... INRAE Auvergne - Rhône - Alpes
- MAGNAN ..... Université Gustave Eiffel
- NICAISE ..... INRAE Provence - Alpes - Côte d'Azur

LISTE DES MEMBRES PAR COLLÈGE

- ROSSIGNY ..... CEREMA - DIR. ITM
- STOLTZ ..... INRAE Provence - Alpes - Côte d'Azur
- TOUZE ..... INRAE Jouy-en-Josas - Antony
- VAN SCHOORS ..... Université Gustave Eiffel

Collège 3

- ALLAGNAT ..... EGIS GEOTECHNIQUE
- ALLAIN ..... VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT
- AMAT ..... FIRESTONE BUILDING PRODUCTS
- AUBIN ..... SODAF GEO
- AUGUSTIN ..... RENOLIT
- BACHELEY ..... VEOLIA RVD FRANCE
- BACKES ..... DUPONT DE NEMOURS
- BAGHDAD ..... MECAROUTE
- BEAUSSIER ..... TÉRRASOL
- BEIRNAERT ..... RYB ELYDAN
- BERNARDEAU ..... GEOBTP
- BOURASSEAU ..... NORTENE TECHNOLOGIES
- BROCHIER ..... TERAGEOS
- BRUHIER ..... HUESKER FRANCE SAS
- BUTOUR ..... GEOTEC
- CHAPUIS ..... ISL INGENIERIE
- CHEVRIER ..... BRGM
- CIESIELSKI ..... FONDASOL
- COLAS ..... Low et Bonar Paris

LISTE DES MEMBRES PAR COLLÈGE

- COURTY ..... V3C Vincent Courty Consulting
- DEBURAUX ..... DIP TECHNOLOGIES
- DE COLONGES ..... DIVA PLASTIQUES
- DURKHEIM ..... AFITEXINOV
- ESNAULT ..... GEOBIO
- FAIVRE ..... EUROVIA ÉTANCHÉITÉ
- FORESTIER-COSTE ..... ANTEA GROUP
- FOURNERET ..... APAVE SUDEUROPE SAS
- FRISON ..... SIKA FRANCE SAS
- FROISSARD ..... ARKOGEOS
- GASTAUD ..... FRANCE MACCAFERRI
- GASTEBOIS ..... VEOLIA RVD Nord Normandie
- GERARD ..... YGD CONSEILS
- GILBERT ..... GEOLOGIK ENVIRONNEMENT
- GIRAUD ..... S.N.C.F. RESEAU
- GOURVAT ..... D.G.O.
- HEHNER ..... NAUE APPLICATIONS
- JANIN ..... AGRU ENVIRONNEMENT
- LEBON ..... ASQUAL
- LECOQ ..... TERRAM
- LEROY ..... USIRF
- MACOR ..... EGC GALOPIN
- MARTIN ..... FLI FRANCE
- MATHIOT ..... AFITEXINOV
- MEYDIOT ..... SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION
- MICOLLIER ..... EUROVIA ÉTANCHÉITÉ
- MONNET ..... AFITEXINOV

LISTE DES MEMBRES PAR COLLÈGE

- MUESSER ..... IDUNA GEOPHYSIQUE
- NAIT-ALI ..... EDF - CEIDRE - TEG
- NAVARRO ..... SICAM
- OLIVER ..... H2O ENVIRONNEMENT
- PELLEZ ..... SOL SOLUTIONS
- PIEYRE ..... ATALUS
- RACANA ..... FIBERTEX
- ROBERT ..... EUROVIA Bourgogne Franche-Comté
- ROUDIER ..... IREX
- SANFRATELLO ..... COLAS
- SARBACH ..... AFITEXINOV
- SCUERO ..... CARPI TECH BV
- STRAUSS ..... DSC DIDIER STRAUSS CAZAUX
- THOMASSET ..... PROTERRA ENVIRONNEMENT
- VERBRUGGHE ..... LOW ET BONAR Paris
- VERSTAEVEL ..... WSP GROUP
- VIGANO ..... VIGANO PAVITEX
- WALLEZ ..... EUROVIA MANAGEMENT
- WEISS ..... SOLMAX GEOSYNTHETICS
- WOHLHUTER ..... ARCADIS

Collège 4

- BIGUET
- BREUL
- CAQUEL
- CROISSANT
- DELMAS
- DIDIER
- DUCOL
- FAYOUX
- GOURC
- GIROUD
- LANGLOIS
- OUVRY
- PERFETTI
- RAFEI
- SAINTOT

COORDONNÉES DES MEMBRES PAR COLLÈGE

Collège 1

ASQUAL
M. LEBON Pierre
14, rue des Reculettes - 75013 PARIS
Tél. : 01 55 43 07 20
Fax : 01 55 43 07 29
e-mail : pierre.lebon@asqual.com

Suppléant :
M. FORTIN Freddy
e-mail : freddy.fortin@asqual.com

AXTER COLETANCHE
M. BREUL Bertrand
6, rue Laferrière - 75009 PARIS
Tél. : 01 55 95 45 59
Port. : 07 61 63 20 79
e-mail : bertrand.breul@axter.eu

SIPLAST-BMI
M. DE MAUNY Xavier
23 - 25 avenue du Docteur Lannelongue
75014 PARIS
Tél. : 06 40 92 58 81
e-mail : xavier.de.mauny@bmigroup.com

Suppléant :
M. SEGUIN Antoine
Tél. : 07 63 58 80 33
e-mail : antoine.seguin@bmigroup.com

SOPREMA SAS
M. GUINARD Paul
CS 60121 - 67025 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 79 84 00 - 06 60 06 18 16
Fax : 03 88 79 84 01
e-mail : pguinard@soprema.fr

Suppléant :
M. Alexandre MARCHAND
Tél. : 06 77 85 12 26
e-mail : almarchand@soprema.fr

TENCATE - GEOSYNTHETICS FRANCE SAS
M. LAIDIE Nicolas
9, rue Marcel Paul
BP 40080 - 95873 BEZONS Cedex
Tél. : 01 34 23 54 27
Fax : 01 34 23 53 48
Port. : 06 70 86 65 24
e-mail : n.laidie@tencategeo.com
Site web : www.tencategeo.eu/fr

Suppléant :
M. FAVAND Patrick
Tél. : 01 34 23 53 52
e-mail : p.favand@tencategeo.com

TERRE ARMEE SAS
M. FREITAG Nicolas
280, avenue Napoléon Bonaparte
CS 60002
92506 RUEIL-MALMAISON Cedex
Tél. : 01 47 76 79 79
e-mail : nicolas.freitag@terre-armee.com

Membre additionnel :
M. BENNANI BRAOULI Yassine
Tél. : 06 13 89 11 41
e-mail : yassine.bennani@terre-armee.com

TENCATE
Geolon® HM*i*

La solution
tout-en-un

Un design inimitable associé à des performances techniques de pointe.

Cette gamme de produits allie stabilité, durabilité et niveau de service : la solution complète pour des voies de circulation pérennes et stables avec un minimum de ressources et d'énergie dans des projets d'infrastructure durables.

Identifiez la qualité facilement pour plus de sécurité !

BLOG EUROPEAN INSIGHTS
blog.tencategeo.eu

www.tencategeo.eu

TENCATE GEOSYNTHETICS

afitexinov
GEOSYNTHETICS

DRAINAGE • RENFORCEMENT • ÉTANCHÉITÉ

Une gamme complète de géosynthétiques

BATIMENT
ENVIRONNEMENT
INDUSTRIE MINIÈRE
TRAVAUX PUBLICS
OUVRAGES HYDRAULIQUES

+ 33 (0)2 37 18 01 51 • afitex@afitex.com
www.afitex.com

COORDONNÉES DES MEMBRES PAR COLLÈGE

Collège 2 - 3

AFITEXINOV
M. MATHIOT Sébastien
13-15, rue Louis Bleriot
28300 CHAMPHOL
Tél. : 02 37 18 01 90
Fax : 02 37 18 01 60
e-mail : sebastien.mathiot@afitex.com

Suppléante :
Mme RIOT Mathilde
Tél. : 02 37 18 01 96
e-mail : mathilde.riot@afitex.com

Membres additionnels :
M. DURKHEIM Yves
Tél. : 02 37 18 01 53
e-mail : yves.durkheim@afitex.com

M. MONNET Thomas
56, route de la Ferrosière
38110 SAINT-DIDIER-DE-LA-TOUR
Tél. : 04 37 05 08 80
e-mail : thomas.monnet@afitex.com

M. SARBACH Cedric
Tél. : 02 37 18 01 54
e-mail : cedric.sarbach@afitex.com

AGRU Environnement France
Mme JANIN Murielle
304, avenue Jean Jaurès - Bât. B
69007 LYON
Tél. : 06 72 09 67 15
e-mail : m.janin@agru.fr

ANTEA
Mme FORESTIER-COSTE Marie
Parc d'activités de l'aéroport
18 impasse John Locke
34470 PEROLS
Tél. : 06 27 80 24 64
e-mail : marie.forestier-coste@anteagroup.fr

Suppléant :
M. LANDO Thibault
3, avenue Claude Guillemin
45100 ORLÉANS
Tél. : 02 38 23 22 27
Tél. : 06 20 86 00 50
e-mail : thibault.lando@anteagroup.fr

APAVE SUDEUROPE SAS
M. FOURNERET Michaël
177, route de Sain Bel - BP 3
69811 TASSIN Cedex
Tél. : 04 72 32 33 96
Fax : 04 72 32 52 30
e-mail : michael.fourneret@apave.com

Suppléant :
M. BRUN Antoine
e-mail : antoine.brun@apave.com

ARCADIS ESG
M. WOHLHUTER Thomas
2, rue Jacques Brel
44817 SAINT HERBLAIN
Tél. : 06 75 02 33 63
e-mail : thomas.wohlhuter@arcadis.com

Suppléant :
Mme CHALAK Caroline
Port. : 06 01 33 75 52
e-mail : caroline.chalak@arcadis.com

ARKOGEOS
M. FROISSARD Pierre
7, rue de l'Industrie
31320 CASTANET
Tél. : 05 62 71 86 50
e-mail : pierre.froissard@arkogeos.com

Suppléant :
M. MENTION Jérôme
e-mail : jerome.mention@arkogeos.com

Collège 2 - 3

ATALUS sarl
M. PIEYRE André
Chemin de Bellegarde Vancia
69140 RILLEUX-LA-PAPE
Tél. : 04 78 88 73 57
Fax : 04 78 97 30 59
e-mail : atalus@atalus.fr

BRGM
M. CHEVRIER Boris
3, avenue Claude Guillemin
BP 6009
45060 ORLÉANS
Tél. : 02 38 64 30 66
Fax : 02 38 64 30 62
e-mail : b.chevrier@brgm.fr

CARPI TECH BV PARIS BRANCH
M. SCUERO Alberto
68, rue Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS
Tél. : 06 31 42 06 31
e-mail : info@carpitech.com

Suppléante :
Mme ROUVIERE Coralie
e-mail : coralie.rouviere@carpitech.com

CEREMA - D.R.I.I.
Mme HAZA-ROZIER Elisabeth
Cité des Mobilités
25, avenue François Mitterrand
CS 92803 - 69674 BRON Cedex
Tél. : 04 82 91 75 19
Port. : 06 35 35 31 61
e-mail : elisabeth.haza-rozier@cerema.fr

CEREMA - Normandie Centre
C.E.R.
Mme BOURLIER Céline
10, chemin de la Poudrière - CS 90245
76121 LE-GRAND-QUEVILLY Cedex
Tél. : 02 35 68 89 38
e-mail : celine.bourlier@cerema.fr

Suppléant :
M. MERCADIER Dimitri
Tél. : 02 35 68 89 38
e-mail : dimitri.mercadier@cerema.fr

CEREMA - ITM
Dir. Technique Infrastructures de transport et matériaux
M. ROSSIGNY Pascal
110, rue de Paris
77171 SOURDUN
Tél. : 01 60 52 33 61
e-mail : pascal.rossigny@cerema.fr

Suppléante :
Mme CHAHINE Marianne
e-mail : marianne.chahine@cerema.fr

CEREMA Centre-Est
Laboratoire de Lyon - DRIM
Cité des Mobilités
Mme JOSEPH Agnès
25, avenue François Mitterrand - Case n° 1
69674 BRON Cedex
Tél. : 04 72 14 33 22
Fax : 04 72 14 33 43
e-mail : agnes.joseph@cerema.fr

Suppléant :
M. SAUGER Laurent
Tél. : 04 72 14 31 97
e-mail : laurent.sauger@cerema.fr

HYDRAULIQUE

TRANSPORT

ENVIRONNEMENT

COLETANCHE

BITUMINOUS GEOMEMBRANE

Composées d'un géotextile en non tissé polyester imprégné de bitume, les géomembranes COLETANCHE, certifiées ASQUAL, bénéficient d'une forte résistance mécanique et sont capables de s'adapter à toutes les formes de terrain et à tous les environnements. Elles résistent au vieillissement et aux agressions mécaniques et supportent des dispositifs de couverture en enrobés ou en béton.

DES GÉOMEMBRANES EN BITUME ÉLASTOMÈRE

Gamme ES	Gamme XP
SC1	XPC
ES2	XP1
ES3	XP2
ES4	XP3
ES1	XP4

www.coletanche.com

DIP TECHNOLOGIES

ETANCHÉITÉ PAR GÉOSYNTHÉTIQUES BENTONITIQUES

La société **DIP Technologies** commercialise des solutions d'étanchéité par géosynthétiques bentonitiques en France métropolitaine (y compris les DOM-TOM), et incluant l'Afrique francophone.

Dans le secteur de l'Environnement et des Travaux publics, elle commercialise tous les types de géosynthétiques bentonitiques utilisés dans le renforcement de barrière passive, les installations de stockage de déchets non dangereux et assimilés, les centres de stockage des déchets industriels dangereux et les ouvrages miniers.

Dans le secteur du Bâtiment, elle est le distributeur exclusif du procédé d'étanchéité VOLTEX, qui bénéficie d'un Avis Technique - N° 5/16-2531 auprès du CSTB. Il est mis en œuvre par des entreprises spécialisées et formées à cet effet.

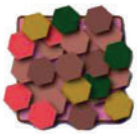

DÉCHETS

INSTALLATION DE STOCKAGES DE DÉCHETS NON DANGEREUX ET ASSIMILÉS

◆

CENTRE DE STOCKAGE DES DÉCHETS INDUSTRIELS DANGEREUX

◆

CONFINEMENT DES TERRES POLLUÉES

HYDRAULIQUE

IRRIGATION

◆

CANAL ET BARRAGE

◆

PROTECTION DES NAPPES PHRÉATIQUES

SITES INDUSTRIELS

SITE MINIER

◆

CENTRE DE STOCKAGE D'HYDROCARBURES

CETCO®

MINERALS TECHNOLOGIES®

www.diptechnologies.com

Tél : + 33 (0)4 72 51 05 95 / Fax : + 33 (0)4 78 70 01 74 / Mail : contact@diptechnologies.fr

Collège 2 - 3

CEREMA Est
Laboratoire de Nancy
Mme HEILI Véronique
71, rue de la Grande Haie
54510 TOMBLAINE
Tél. : 03 83 18 31 60
e-mail : veronique.heili@cerema.fr

Suppléant :
M. ALLARD Adrien
Tél. : 03 83 18 41 02
e-mail : adrien.allard@cerema.fr

COLAS
M. SANFRATELLO Jean-Pierre
Campus Scientifique et Technique
4, rue Jean Mermoz
78772 MAGNY-LES-HAMEAUX
Tél. : 01 39 30 92 71
e-mail : sanfratello@campus.colas.fr

D.G.O.
M. GOURVAT Didier
7, rue Descartes
95330 DOMONT
Tél. : 01 34 18 24 32
Fax : 01 34 18 06 11
e-mail : info@d-geo.fr

Suppléant :
M. FERRE Pascal
Port. : 06 45 45 31 62
e-mail : pascal@d-dgo.fr

DIP TECHNOLOGIES
M. DEBURAUX Marc
8 B, rue Lombardie
Parc Aktiland 2 - CS 90005
69800 SAINT-PRIEST Cedex
Tél. : 04 72 51 05 95
e-mail : marc.deburaux@diptechnologies.fr

Suppléant :
M. BORODINE Olivier
Tél. : 06 18 88 08 74
e-mail : olivier.borodine@diptechnologies.fr

DIVA PLASTIQUES
M. DE COLONGES Luc
Mas de Merle
12260 VILLENEUVE D'AVEYRON
Tél. : 05 65 81 64 21
Fax : 05 65 81 54 57
e-mail : contact@divaplastiques.com

DSC DIDIER STRAUSS CAZAUX
M. STRAUSS Didier
39, allée du Portugal
21800 QUETIGNY
Tél. : 03 80 70 10 00
Fax : 03 80 70 15 25
e-mail : dsc.dijon@orange.fr

DUPONT DE NEMOURS
Mme BACKES Anne-Laure
Rue Général Patton
L - 2984 LUXEMBOURG
Tél. : (00) 352 3666 7056
e-mail : anne-laure.backes@dupont.com

Suppléant :
M. BUGIEL Andreas
Tél. : (00) 352 3666 4748
e-mail : andreas.bugiel@dupont.com

E.D.F. / CEIDRE / TEGG
Mme NAIT-ALI Linda
Service Matériaux Génie Civil
905, avenue du Camp de Menthe
13097 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 42 95 96 17
Fax : 04 42 95 95 00
e-mail : linda.nait-ali@edf.fr

Collège 2 - 3

EGC GALOPIN
M. MACOR Lionel
46, rue Jacques Mugrier
BP 52508
68057 MULHOUSE Cedex 2
Tél. : 03 89 33 44 59
e-mail : l.macor@galopin-sa.com

Suppléant :
M. CHABERTIER Pierre
Green Park
7, avenue Christian Doppler
77700 SERIS
Port. : 06 19 70 34 78
e-mail : p.chabertier@galopin-sa.com

EGIS GEOTECHNIQUE
M. ALLAGNAT Dominique
Département Géotechnique et Matérieux
3, rue du Dr. Schweitzer
38180 SEYSSINS
Tél. : 04 76 48 47 48
Fax : 04 76 48 44 47
e-mail : dominique.allagnat@egis.fr

Suppléant :
M. GARCIN Patrick
Tél. : 04 76 48 83 82
e-mail : patrick.garcin@egis.fr

ELYDAN
M. BEIRNAERT Pierre
127, rue Louis Blériot
38590 SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS
Port. : 06 70 07 88 04
e-mail : pbeirnaert@elydan.eu

Suppléant :
M. GREAU Philippe
Z.I. de la Feuillouse
03150 VARENNES-SUR-ALLIER
Port. : 06 08 75 19 64
e-mail : pgreau@elydan.eu

Membres additionnels :
M. VANEL Erik
e-mail : evanel@elydan.eu

EUROVIA MANAGEMENT
M. WALLEZ Mathieu
Voie Romaine - BP 10626
57146 WOIPPY
Tél. : 03 87 51 12 13
e-mail : mathieu.wallez@eurovia.com

Suppléant :
M. MASDAN Mustapha
Tél. : 01 47 16 32 81
Port. : 06 66 07 54 79

EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
M. ROBERT Hervé
7, rue Colbert - BP 33
21601 LONGVIC Cedex
Tél. : 03 80 68 24 60
Fax : 03 80 65 85 41
e-mail : herve.robert@eurovia.com

Génie civil

Maîtrise de l'érosion

Voies ferrées

Énergie éolienne

Stockage de déchets

Murs de soutènement

Gestion des
ressources minières

Constructions
hydrauliques

Protection des
eaux souterraines

naue.com

Naue Applications SARL • 950, route du Stade • 69420 Ampuis • Phone +33 474 723810 • france@naue.com

teragéos BontexGeo
Leading in Geosynthetics

230221

Teragéos renforce son offre en intégrant le groupe BontexGeo !

Fabricant des solutions techniques *TERADRAIN, TERACRO, TERAPRO, TERAPLEX, TRIAX GTX, TERATEN*,
Teragéos a intégré depuis le début de l'année le groupe BONTEXGEO fabricant leader de géotextiles non-tissés aiguilletés en Europe.
Le groupe formé par BONTEXGEO TERAGEOS maîtrise une gamme de produits et de solutions des plus complètes pour un service étendu aux acteurs de la construction

teragéos

FABRICANT DE GÉOSYNTHÉTIQUES

- large gamme asqual de géotextiles non-tissés et tissés
- produits techniques performants avis techniques
- service technique support
- logistique réactive
- références premium 26 ans
- solutions économes en énergie et CO_2

404/364, allée de l'Emporey,
38113 Veurey-Voroize
tél. 04 76 53 96 66 - fax 04 76 53 96 67
commercial@terageos.com
http://www.terageos.com

teradrain RIV® tranchée drainante préfabriquée comprenant un écran vertical à réseau de mini-drains

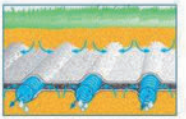

teradrain® nappe drainante réseau de drainage, avis technique

teracro® géoconteneur alvéolaire filtrant et anti-poinçonnant à reliefs d'accroche décimétriques

Bontec® NW Géogrip géotextile certifié

terapro® tri-couche géocomposite étanche pour fossés et cunettes

teraten® massif en terre renforcée clé en main

triAx® amélioration mécanique des couches de granulats, avis technique

teraplex® système complet pour les couvertures de stockage

Nos services commerciaux et support sont renforcés pour vous offrir plus d'opportunités et de solutions
Suivez-nous sur nos réseaux sociaux Linkedin :

https://www.linkedin.com/company/terageos/

Fabricant AFAQ ISO 9001

TERAGEOS
404 et 364 allée de l'Emporey
38113 VEUREY VOROIZE
Tél. 04 76 53 96 66 Fax 04 76 53 96 67
www.terageos.com

CE Géotextiles BONAR
Teracro
Teradrain

Collège 2 - 3

EUROVIA ÉTANCHÉITÉ
M. MICOLLIER Vincent
175, avenue des Frères Lumière
BP 47 - 69726 GENAY Cedex
Tél. : 06 35 17 04 99
e-mail : vincent.micollier@eurovia.com

Suppléant :
M. PONCHON DE ST ANDRE Vincent
e-mail : vincent.ponchon-de-st-andre@eurovia.com

FIBERTEX FRANCE
M. RACANA Nicolas
218, chaussée Jules César -Beauchamp
95252 TAVERNY Cedex
Tél. : 01 39 95 95 20
Fax : 01 39 95 95 21
e-mail : nira@fibertex.com

Suppléante :
Mme LANGLOIS Sylvie
e-mail : sm@fibertex.com

F.L.I. FRANCE SAS
M. MARTIN Etienne
Z.A. La Haute Limougère
21, rue Christophe Plantin
37230 FONDETTES
Tél. : 02 47 42 82 82
Fax : 02 47 49 97 30
e-mail : emartin@flifrance.com

FIRESTONE BUILDING PRODUCTS EMEA
M. AMAT Bernat
Ikaroslaan 75
1930 ZAVENTEM
BELGIQUE
Tél. : 32 27 11 52 71
e-mail : bam@fbpe.be
Site web : www.firestonebpe.com

FONDASOL
M. CIESIELSKI Stéphane
BP 767
84035 AVIGNON Cedex
Tél. : 04 90 31 23 96
Fax : 04 90 32 59 83
e-mail : stephane.ciesielski@fondasol.fr

Suppléant :
M. ZERHOUNI Moulay
Tél. : 01 30 25 93 20
e-mail : moulay.zerhouni@fondasol.fr

FRANCE MACCAFERRI
M. GASTAUD Sébastien
8, rue Pierre Méchain
Plateau de Lautagne - CS 80008
26901 VALENCE Cedex 9
Port. : 06 40 25 84 24
e-mail : s.gastaud@maccaferri.com
Site web : www.maccaferri.com

Suppléant :
M. LEFEVRE Pierre
Tél. : 06 30 23 58 81
e-mail : p.lefevre@maccaferri.com

GEOBIO
M. ESNAULT Didier
137, rue Claude Balbastre
ZI Garosud Péripark - CS 70 & 77
34076 MONTPELLIER Cedex
Tél. : 04 67 15 90 50
Port. : 06 11 78 61 42
e-mail : d.esnault@geobioetancheite.com

Suppléant :
M. FERNANDEZ Aurelio
DIRECTION GÉNÉRALE
Miniparc des Andes - ZA Courtabœuf
6, avenue des Andes - Bâtiment 4
91940 LES ULIS
Port. : 06 79 89 81 22
e-mail : a.fernandez@geobioetancheite.com

Collège 2 - 3

GEO BTP
M. BERNARDEAU Gilles
BP 17
18160 LIGNIERES
Tél. : 02 48 60 01 40
Fax : 02 48 60 06 41
e-mail : gbernardeau@geobtp.fr

GEOLOGIK ENVIRONNEMENT
M. GILBERT Samuel
297, rue Saint-Pierre
85170 LES LUCS SUR BOULOGNE
Tél. : 06 46 05 48 10
e-mail : geologik@free.fr

Suppléant :
M. BREMAUD Philippe
Tél. : 09 78 67 58 32

GEOTEC GUYANE
Mme BUTOUR Nathalie
2051, route de Montjoly
97354 REMIRE MONTJOLY
GUYANE FRANÇAISE
Tél. : 05 94 35 34 36
Port. : 06 94 23 74 38
e-mail : nathalie.butour@geotec.fr

H2O ENVIRONNEMENT
M. OLIVER Pierre
Le Village 01800 SAINT-ELOI
Tél. : 04 37 40 12 01
e-mail : oliver.pierre@h2Oenvironnement.fr

HUESKER FRANCE SAS
M. BRUHIER Johann
Parc de la Manufacture
12, rue Jacques Coulaux
67190 GRESSWILLER
Tél. : 03 88 78 26 07
Fax : 03 88 78 26 19
e-mail : johann.bruhier@huesker.fr

Suppléant :
M. ARAB Rabah
e-mail : rabah.arab@huesker.fr
Site web : www.huesker.fr

IDUNA GEOPHYSIQUE
M. MUESSER Jérôme
33, avenue de la République
92500 RUEIL-MALMAISON
Tél. : 06 17 36 22 83
e-mail : j.muesser@iduna.fr

INRAE - UMR RECOVER
M. STOLTZ Guillaume
3275, route de Cezanne
CS 40061
13182 AIX-EN-PROVENCE Cedex 5
Tél. : 04 42 66 69 64
e-mail : guillaume.stoltz@inrae.fr

Suppléante :
Mme BAMBARA Gisèle
Tél. : 04 42 66 69 61
e-mail : gisele.bambara@inrae.fr

Membres additionnels :
M. AUBRIET Julien
Tél. : 04 42 66 69 69
e-mail : julien.aubriet@inrae.fr

Mme NICAISE Sylvie
Tél. : 04 42 66 99 54
e-mail : sylvie.nicaise@inrae.fr

M. CHAOUCH Naïm
Tél. : 04 42 66 79 45
e-mail : naim.chaouch@inrae.fr

SODAFGÉO
ÉTANCHÉITÉ

02.51.24.40.15
www.sodafgeo.fr

Dispositifs d'étanchéité par géomembrane

bassins de stockage, réserves d'eau et fosses

ZI Le Petit Bourbon, Belleville-sur-vie
85170 Bellevigny

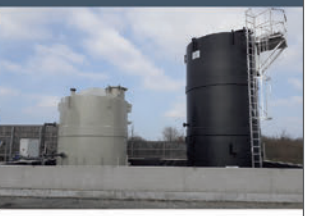

Membranes PEHD et chaudronnerie plastique

Membranes d'étanchéité, cuves et réseaux biogaz,

02.51.24.52.40
www.sodaf-geo-industrie.fr

SODAFGÉO
INDUSTRIE

A F A G

Association
Française des
Applicateurs de
Géomembranes

L'Association Française des Applicateurs de Géomembranes (AFAG) rassemble une profession structurée autour des certifications ASQUAL.

OBJECTIFS

En association avec les Maîtres d'oeuvre et les Maîtres d'ouvrages :

- maintenir un niveau de qualité nécessaire dans l'art de concevoir et réaliser des ouvrages étanches en géomembranes et d'en assurer la promotion dans le domaine des travaux hydrauliques et dans la protection de l'environnement ;
- assurer la pérennité des règles de l'art, créer un code de bonne conduite en instaurant la certification en adéquation avec les qualités professionnelles requises ;
- rechercher, étudier et mener à terme toute évolution et amélioration utile à la profession.

ACTIONS

Développer la certification des moyens humains et techniques des entreprises. Promouvoir la qualité, la durabilité et la sécurité sur chantiers.

CERTIFICATION

ASQUAL

Collège 2 - 3

INRAE IDF Jouy en Josas - Antony
Mme TOUZE Nathalie
Domaine de Vilvert
78352 JOUY EN JOSAS Cedex
Tél. : 06 38 99 80 60
Fax : 01 40 96 62 70
e-mail : nathalie.touze@inrae.fr

INRAE Auvergne - Rhône - Alpes
M. LAMBERT Stéphane
Domaine Universitaire
2, rue de la Papeterie
BP 76
38402 ST-MARTIN-D'HERES
Tél. : 04 76 76 27 94
Fax : 04 76 51 38 03
e-mail : stephane.lambert@inrae.fr

ISL INGENIERIE
M. CHAPUIS Arnaud
84, Bld Marius Vivier Merle
69003 LYON
Tél. : 04 27 11 85 00
e-mail : chapuis@isl.fr

Suppléante :
Mme REMY Émilie
e-mail : remy@isl.fr

INSA DE LYON
Mme DJERAN-MAIGRE Irini - LGCIE
Domaine Scientifique de la Doua
34, avenue des Arts - BAT. J.C.A. Coulomb
69621 VILLEURBANNE Cedex
Tél. : 04 72 43 63 66
Fax : 04 72 43 85 20
e-mail : irini.djeran-maigre@insa-lyon.fr

Suppléant :
M. BRIANCON Laurent
Tél. : 04 72 43 83 70
e-mail : laurent.briancon@insa-lyon.fr

Membre additionnelle :
Mme KHOUEIRY Nicole
Tél. : 06 40 54 74 14
e-mail : nicole.khoueiry@insa-lyon.fr

IREX
M. ROUDIER Jacques
9, rue de Berri - 75008 PARIS
Tél. : 01 44 13 32 79
Fax : 01 43 59 41 93
e-mail : contact@irex.asso.fr

Suppléant :
M. LEMOINE Pascal

LABORATOIRE 3SR
Mme JENCK Orianne
Domaine Universitaire
BP 53
38041 GRENOBLE Cedex 9
Tél. : 04 76 82 70 72
Fax : 04 76 82 70 43
e-mail : orianne.jenck@univ-grenoble-alpes.fr

Suppléant :
M. VILLARD Pascal
Tél. : 04 56 52 86 28
e-mail : pascal.villard@univ-grenoble-alpes.fr

LOW & BONAR Paris
Mme COLAS Myriam
P/a Pacific Tower
11-13 cours Valmy
92977 PARIS LA DÉFENSE Cedex
Tél. : 06 21 16 41 89
e-mail : myriam.colas@freudenberg-pm.com

Suppléant :
M. HERAULT Alain
e-mail : alain.herault@freudenberg-pm.com
Site : www.enka-solutions.com

Membre additionnel :
M. VERBRUGGHE Sébastien
e-mail : sebastien.verbrugghe@freudenberg-pm.com

Collège 2 - 3

MECAROUTE
M. BAGHDAD Ali
68, avenue des Guilleraies
92018 NANTERRE
Tél. : 01 40 97 55 30
Fax : 01 47 25 10 69
e-mail : ali.baghdad@mecaroute.fr

NAUE APPLICATIONS
M. HEHNER Aristide
950, route du Stade - Espace CNR
69420 AMPUIS
Tél. : 04 74 72 38 10
e-mail : ahehner@naue.fr

Suppléant :
M. NACIRI Omar
Port. : 06 79 65 61 20
e-mail : onaciri@bbgeo.com

NORTENE TECHNOLOGIES S.A.S. (INTERMAS GROUP)
M. BOURASSEAU Thierry
13, avenue de la Rotonde
CS 70905
59465 LOMME Cedex
Port. : 06 85 05 85 81
e-mail : tbourasseau@intermasgroup.com

Suppléant :
M. CONESA Sergi
Service Commercial :
e-mail : sconesa@intermasgroup.com

PONTS ET CHAUSSÉES DU LUXEMBOURG
M. BLASEN Georges
23, rue du Chemin de Fer - BP 17
L.8005 BERTRANGE
Tél. : (352) 310 502 201
e-mail : georges.blasen@pch.etat.lu

PROTERRA ENVIRONNEMENT
M. THOMASSET Clément
Z.A.I. des Bruyères - 3, avenue Le Verrier
78190 TRAPPES
Tél. : 01 34 00 15 80
Fax : 01 34 00 15 83
e-mail : c.thomasset@proterra-environnement.com
Site web : www.proterra-environnement.com

RENOLIT
M. AUGUSTIN Axel
Roissypôle Le Dôme - 5, rue de la Haye
BP 10943 - Tremblay en France
95733 ROISSY CDG Cedex
Tél. : 01 41 84 30 16
Port. : 06 31 37 14 47
e-mail : axel.augustin@renolit.com

SICAM
M. NAVARRO Jean-Michel
BP n°1
81240 ALBINE
Tél. : 05 63 97 58 40
Fax : 05 63 98 45 58
e-mail : sicam@sicam-sa.fr

Suppléant :
M. FABRE Patrick
e-mail : fabre@sicam-sa.fr

SIKA FRANCE SAS
M. FRISON Pascal
Direction Activité Etanchéités
84, rue Edouard Vaillant - BP 104
93351 LE BOURGET Cedex
Tél. : 01 43 11 11 11
Fax : 01 43 11 11 10
e-mail : frison.pascal@fr.sika.com
Site web : fra.sika.com

Suppléant :
M. CAMELIN Daniel
e-mail : camelin.daniel@fr.sika.com

Typar® SF Géotextile

Exigez plus d'énergie

Le Secret est dans la courbe

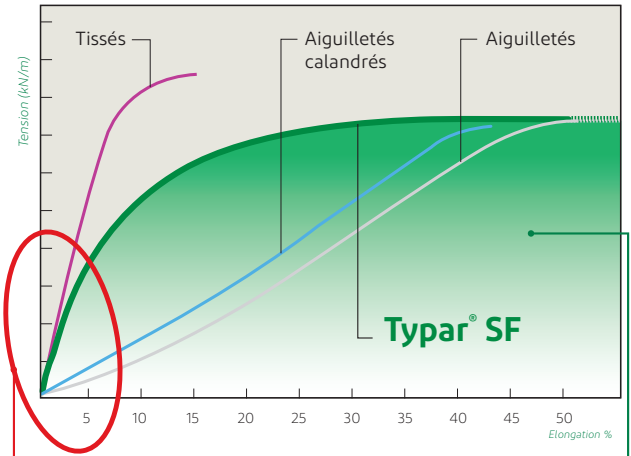

- Une grande absorption d'énergie
- Un module initial élevé
- Une élongation importante (normalement > 50 %)
- Une filtration à long terme
- Une uniformité exceptionnelle

Module initial élevé

Une déformation faible face aux contraintes de service
➔ **une réduction de la formation d'ornières**

Energie

Une combinaison entre module initial et élongation
➔ **une forte résistance à l'endommagement pendant l'installation**

www.typargeo.com

DUPONT™

DuPont™, le logo ovale DuPont, et tous les produits suivis de la mention ™, ℠ ou ®, sauf autre mention, sont des marques de commerce, des marques de service ou des marques déposées d'affiliés de DuPont de Nemours, Inc. © 2020 DuPont.

Firestone

GeoGard™ EPDM

Étanchéité fiable et durable pour des environnements exigeants

Firestone GeoGard EPDM est une **géomembrane en caoutchouc synthétique** spécialement conçue pour des applications exigeantes qui ne tolèrent pas l'échec. Elle constitue une **solution durable, fiable et efficace** pour une large gamme d'applications liées à la protection de l'environnement, l'agriculture et l'industrie, tels que les bassins et canaux d'irrigation, bassins d'incendie, retenues d'altitude, bassins d'algues et d'aquaculture et bassins d'eaux usées.

GEOGARD

Lining for life™

En savoir plus: **www.firestonebpe.com**

Collège 2 - 3

S.N.C.F. RÉSEAU
M. GIRAUD Hubert
Direction Technique Réseau
Dept Voie et Abords
6, avenue François Mitterrand
93574 LA-PLAINE-ST-DENIS Cedex
Tél. : 06 20 76 39 93
e-mail : hubert.giraud@reseau.sncf.fr

Suppléant :
S.N.C.F. RÉSEAU
M. CORNET Jean-Michel
e-mail : jean-michel.cornet@reseau.sncf.fr

SOCOTEC
M. GOURRIN Gaël
5, Place des Frères Montgolfier - Guyancourt
78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
Tél. : 06 28 11 37 26
e-mail : gael.gourrin@socotec.com

SODAF - GEO
M. AUBIN Stéphane
Z.I. du Petit Bourbon
85170 BELLEVILLE-SUR-VIE
Tél. : 02 51 24 40 32
Fax : 02 51 24 40 09
e-mail : stephane.aubin@sodafgeoindustrie.fr

SOLMAX GEOSYNTHETICS Gmbh
M. WEISS Bernhard
Normannenweg 28
20537 HAMBOURG
Allemagne
Tél. : +49 40 767 420
Fax : +49 40 767 4234
e-mail : bweiss@solmax.com

SOL SOLUTION
M. PELLEZ Jean-Christophe
Z.A. des Portes de Riom Nord
BP 178
63204 RIOM Cedex
Tél. : 04 73 64 74 84
Fax : 04 73 64 74 80
e-mail : jcpellez@sol-solution.com

SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION
Mme MEYDIOT Véronique
TOUR CB 21 - 16, place de l'Iris
92040 PARIS LA DÉFENSE
Tél. : 01 58 81 32 92
e-mail : veronique.meydiot@suez.com

Suppléant :
Mme BLOQUET Carole
Tél. : 01 58 81 31 16
e-mail : carole.bloquet@suez.com

TENSAR INTERNATIONAL
M. MEKKAOUI Abdelghani
46, rue Victor Hugo
69200 VENISSIEUX
Tél. : 04 78 67 62 13
Fax : 04 78 67 65 29
e-mail : mekkaoui@tensar.fr

TERAGEOS
M. BROCHIER Patrick
404 et 364 allée de l'Emporey
38113 VEUREY-VOROIZE
Tél. : 04 76 53 96 66
Fax : 04 76 53 96 67
e-mail : pbrochier@terageos.com

H2O Environnement

MASE RHÔNE-ALPES AMÉLIORER LA PERFORMANCE SSE

AFAG

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION NATIONALE

ASQUAL

FOURNISSEURS & APPLICATEURS DE GEOMEMBRANES

Spécialisés dans l'étude de dimensionnement des réhabilitations des centres de stockage

Z.A. du Revorchon 2 • 1, rue Vaucanson 38230 CHAVANOZ

Tél. : 04 37 40 12 01 • Fax. : 09 57 21 23 75

contact@h2oenvironnement.fr

www.h2oenvironnement.fr

Collège 2 - 3

TERRAM (A Berry Plastics Company)

Fiberweb Geosynthetics Ltd
M. LECOQ Jean-Marc
Blackwater Trading Estate - The Causeway
MALDON ESSEX CM9 4GG
Royaume-Uni
Tél. : 06 23 83 38 28
e-mail : lecoq-jean-marc@orange.fr

TERRASOL

M. BEAUSSIER Alexandre
CS 71230
42-52, quai de la Rapée
75583 PARIS Cedex 12
Tél. : 04 27 85 49 35
e-mail : a.beaussier@setec.com

Suppléant :
M. YAHIA AISSA Mourad

TRACTEBEL ENGINEERING

M. HOFFER Benoît
Boulevard Simon Bolivar, 34 - 36
1 000 BRUXELLES (Belgique)
Tél. : 32 2 773 99 11
Fax : 32 2 773 79 80
e-mail : benoit.hoffer@tractebel.engie.co

UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL

M. MAGNAN Jean-Pierre
14-20, boulevard Newton - GERS
Cité Descartes
77477 MARNE-LA-VALLÉE Cedex 2
Tél. : 01 81 66 82 60
e-mail : jean-pierre.magnan@univ-eiffel.fr
Site web : www.univ-eiffel.fr

Membres additionnelles :
Mme FARCAS Fabienne
Tél. : 01 81 66 84 14
e-mail : fabienne.farcas@univ-eiffel.fr

Mme VAN SCHOORS Laetitia
Tél. : 01 81 66 83 79
e-mail : laetitia.van-schoors@univ-eiffel.fr

UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL

M. DUBREUCQ Thierry
Dpt Géotechnique environnement et risques
Route de Bouaye - 44340 BOUGUENAIS
Tél. : 02 53 59 55 24
e-mail : thierry.dubreucq@univ-eiffel.fr

USIRF - ROUTES DE FRANCE

Mme LEROY Christine
9, rue de Berri - 75008 PARIS
Tél. : 01 44 13 32 81
Fax : 01 42 25 89 99
e-mail : christine.leroy@usirf.com

V3C

Cabinet Vincent Courty Consulting
M. COURTY Vincent
34, rue de Vigneux
51170 BASLIEUX LES FISMES
Tél. : 06 13 70 33 63
e-mail : dcexpert.vincent.courty@gmail.com

RENOLIT
ALKORPLAN

Géomembranes

Géomembranes PVC-P :
flexibilité et résistance chimique

Les géomembranes **RENOLIT** ALKORPLAN assurent l'étanchéité des ouvrages hydrauliques utilisés pour le stockage de liquides de différentes natures (eau de pluie, lisier, eau usée, digestat, etc.)

Grâce à leur flexibilité et leur résistance chimique, elles peuvent être utilisées pour les ouvrages tels que les bassins, couvertures flottantes, SAUL, canaux, etc.

RENOLIT France - 5, rue de la Haye - Roissypôle le Dôme - CS 13943 - 95733 Roissy CDG Cedex
Tel : +33 (0)1 41 84 30 10 - Mail : axel.augustin@renolit.com

RENOLIT
Rely on it.

WWW.RENOLIT.COM/CIVILENGINEERING

Collège 2 - 3

VEOLIA RVD NORD NORMANDIE

M. GASTEBOIS Mathias
18/20, rue Henri Rivière
BP 91013 - 76121 ROUEN Cedex 1
Tél. : 02 32 08 54 48
Fax : 02 32 08 54 45
e-mail : mathias.gastebois@veolia.com

Suppléant :
Mme ARNAUD Severine
e-mail : severine.arnaud@veolia.com
Tél. : 06 11 32 95 92

VEOLIA RVD France

Mme BACHELEY Hélène
30, rue Madeleine Vionnet
93300 AUBERVILLIERS
Tél. : 01 85 57 84 30
e-mail : helene.bacheley@veolia.com

VIGANO PAVITEX

M. VIGANO Marco
35, via Carlinga
24035 CURNO BG ITALIE
Tél. : +39 035 20 19 11
Fax : +39 035 20 19 36
e-mail : geo.exp@pavitex.com

Suppléant :
M. BOT Ramon
e-mail : r.bot@pavitex.com
Tél. : +39 035 20 19 04

VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

M. ALLAIN Cédric
Anjou Actiparc St Jean
2, rue Yves Constantin
BP 80025
49330 CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE
Tél. : 06 08 97 49 31
Fax : 02 41 96 18 98
e-mail : cedric.allain@vinci-construction.com

Suppléant :
M. GUENAICHEAU Sébastien
Tél. : 02 41 96 18 96
e-mail : sebastien.guenaicheau@vinci-construction.com

WSP FRANCE

M. VERSTAEVEL Matthieu
100 C, allée Saint-Exupéry
38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN
Tél. : 04 80 70 04 26
e-mail : matthieu.verstaevel@wsp.com

Suppléant :
Mme NOLLET Aurélie
e-mail : aurelie.nollet@wsp.com

YGD CONSEIL

M. GERARD Yves
Consultant en Géosynthétiques
24, rue de la Gargouillère
44360 ST-ETIENNE-DE-MONTLUC
Port. : 06 03 25 56 22
e-mail : ygd-conseil@orange.fr

COORDONNÉES DES MEMBRES PAR COLLÈGE

Collège 4

M. BIGUET Robert
8, rue de la Prospérité
94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE
Port. : 06 20 27 73 47
e-mail : catrob@hotmail.fr

M. BREUL Bernard
8, rue du lieutenant Basset
15400 RIOM-ÈS-MONTAGNE
Port. : 06 62 53 07 08
e-mail : breul@outlook.com

M. CAQUEL François
Tél. : 09 67 10 56 46
Port. : 06 83 28 43 25
e-mail : caquelf54@orange.fr

M. CROISSANT Didier
135, route de la Reine
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. : 06 16 75 27 48
e-mail : didier.croissant41@gmail.com

M. DELMAS Philippe
2, square Ampère 78330 FONTENAY-LE-FLEURY
Port. : 06 85 86 39 91
e-mail : philippe.delmas589@orange.fr

M. DIDIER Gérard
22, avenue de la République 69500 BRON
Port. : 06 14 61 93 88
e-mail : gege.didier@cegetel.net

M. DUCOL Jean-Paul
351, route des Cassettes 69170 LES SAUVAGES
Port. : 06 86 25 34 72
e-mail : jpducol@orange.fr

M. FAYOUX Daniel
13, rue des Chardonnerets 86000 POITIERS
Tél. : 09 83 43 00 88
Port. : 06 08 70 17 60
Fax : 09 81 40 42 64
e-mail : daniel.fayoux5212@orange.fr

M. GIROUD Jean-Pierre
34, avenue Montaigne 75008 PARIS
Port. : 06 31 10 68 77
e-mail : jpg@jpgiroud.com

M. GOURC Jean-Pierre
4, rue du 16 Août 1944
38950 Saint-Martin-le-Vinoux
Port. : 06 87 86 08 73
e-mail : jeanpierre.gourc@gmail.com

M. LANGLOIS Christian
61, chaussée Jules César 95250 BEAUCHAMPS
Port. : 06 09 68 29 59
e-mail : CHLANGLOIS@wanadoo.fr

M. OUVRY Jean-Frédéric
1 bis, rue des Crocus
45240 LA FERTÉ SAINT-AUBIN
Port. : 06 13 54 47 21
e-mail : jean-frederic.ouvry@anteagroup.fr

M. PERFETTI Jacques
41, avenue Charles-de-Gaulle Hall B
78290 CROISSY-SUR-SEINE
Tél. : 01 39 15 19 53
Port. : 06 81 10 32 62
e-mail : jmjperfetti@gmail.com

M. RAFAI Mohanmed El Mehdi
Université Polytechnique - Farmas
59313 VALENCIENNE
Port. : 00 212 661 992 643
e-mail : R.mohamed.elmehdi@gmail.com

M. SAINTOT Jacques
17, avenue Albert 1er 95600 EAUBONNE
Port. : 06 79 36 49 90
e-mail : jac5tot@gmail.com

VIGANÒ PAVITEX S.P.A.

SÉPARATION

PROTECTION

FILTRATION

DRAINAGE

CONTRÔLE DE L'ÉROSION

RENFORCEMENT

Le contrôle de l'homme sur l'eau et la terre

L'entreprise est active dans le secteur des géosynthétiques depuis 1950, ce qui lui a permis d'acquérir une longue expérience. Notre gamme de géosynthétiques, développée pour répondre aux exigences dans les domaines de la géotechnique et du bâtiment, est ainsi subdivisé:

* *Géotextiles et géocomposites pour l'ingénierie géotechnique et environnementale*
* *Géotextiles et géocomposites dans les systèmes d'étanchéité.*

un monde de géosynthétiques

Viganò Pavitex SpA
via Carlinga, 35 - 24035 Curno (Bg) - Italie
Tel. + 39 035 201911 - Fax + 39 035 201936
geo.it@pavitex.com (Italie)
geo.exp@pavitex.com (export)
www.pavitex.com

ISO 9001 BUREAU VERITAS Certification

CE

CLASSEMENT DES MEMBRES PAR ACTIVITÉ

Producteur / distributeur de géotextiles

- AFITEXINOV
- AGRU ENVIRONNEMENT
- D.G.O.
- DUPONT DE NEMOURS
- ELYDAN
- FIBERTEX
- FRANCE MACCAFERRI
- HUESKER FRANCE SAS
- LOW & BONAR
- MECAROUTE
- NAUE APPLICATIONS
- NORTENE TECHNOLOGIES
- SICAM
- SOPREMA
- TENCATE GEOSYNTHETICS
- TENSAR INTERNATIONAL
- TERAGEOS
- TERRAM FIBERWEB
- VIGANO PAVITEX

Producteur / distributeur de géomembranes et de géosynthétiques bentonitiques

- AFITEXINOV
- AGRU ENVIRONNEMENT
- AXTER COLETANCHE
- COLAS
- D.G.O.
- DIP TECHNOLOGIES
- DIVA PLASTIQUES
- ELYDAN
- FIBERTEX
- FIRESTONE BUILDING PRODUCTS
- FRANCE MACCAFERRI
- HUESKER FRANCE SAS
- MECAROUTE
- NAUE APPLICATIONS
- RENOLIT
- SIKA FRANCE SAS
- SIPLAST-BMI
- SOLMAX GEOSYNTHETICS
- SOPREMA SAS
- TENCATE GEOSYNTHETICS
- TERAGEOS

Applicateur de géomembranes

- CARPI TECH BV
- COLAS
- DIVA PLASTIQUES
- EGC GALOPIN
- EUROVIA MANAGEMENT
- EUROVIA BOURGOGNE
- EUROVIA ETANCHEITE
- FLI FRANCE
- GEOBIO
- H2O ENVIRONNEMENT
- PROTERRA ENVIRONNEMENT
- SODAF GEO
- TENCATE GEOSYNTHETICS
- VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

Entreprise de B.T.P.

- ARKOGEOS
- COLAS
- EUROVIA MANAGEMENT
- EUROVIA BOURGOGNE
- EUROVIA ETANCHEITE
- GEOBIO
- GEO BTP
- H2O ENVIRONNEMENT
- SOCOTEC CONSTRUCTION
- TERRE ARMÉE
- VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

Bureau d'études / Ingénieur conseil

- ANTEA
- ARCADIS
- CEREMA D.T. ITM
- CEREMA LYON
- CEREMA NANCY
- DSC DIDIER STRAUSS CAZAUX
- EGIS GEOTECHNIQUE
- FONDASOL
- GEOTEC
- ISL INGENIERIE
- SOL SOLUTION
- TERRASOL
- TRACTEBEL ENGINEERING
- V3C Vincent Courty Consulting
- YGD CONSEIL

CLASSEMENT DES MEMBRES PAR ACTIVITÉ

Laboratoire de recherche et d'essais

- APAVE SUD EUROPE
- BRGM
- CEREMA CER ROUEN
- CEREMA LYON
- CEREMA NANCY
- E.D.F. CEIDRE-TEGG
- INRAE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
- INRAE JOUY EN JOSAS - ANTONY
- INRAE AUVERGNE RHONE ALPES
- FONDASOL
- INSA DE LYON
- IREX
- L.P.C. LUXEMBOURG
- UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL

Établissement d'enseignement

- INSA DE LYON
- LABORATOIRE 3SR

Maître d'ouvrage / Maître d'œuvre

- E.D.F. CEIDRE TEGG
- EGIS GEOTECHNIQUE
- S.N.C.F. RESEAU
- SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION
- VEOLIA RVD FRANCE
- VEOLIA RVD NORD NORMANDIE

Syndicat professionnel

- IREX
- USIRF

Divers

- ASQUAL
- ATALUS
- GEOLOGIK ENVIRONNEMENT
- IDUNA GEOPHYSIQUE

STATUTS & RÈGLEMENT

Statuts

Titre I - Objet et composition p70

Titre II - Administration et fonctionnement p71

Titre III - Ressources de l'association p75

Titre IV - Dissolution ou fusion p75

Titre V - Dispositions transitoires p75

Règlement intérieur

Titre I - Fonctionnement de l'Association p76

Titre II - Mémento pour l'animation des groupes de travail du C.F.G. p79

Titre III - Code de déontologie p81

Titre I - Objet et composition

Article 1 - Forme de l'Association

L'Association est régie par la loi du 1er juillet 1901 et par les présents statuts.

Article 2 - Dénomination

L'Association a pour dénomination : « Comité Français des Géosynthétiques » (CFG).

Article 3 - Durée

La durée de l'Association est illimitée.

Article 4 - Siège social

Le siège social de l'Association est fixé :
9 rue du Gué - 92500 RUEIL MALMAISON.
Il pourra à toute époque être transféré dans une autre localité en France, par décision du Conseil d'Administration qui devra être validée par la prochaine Assemblée Générale.

Article 5 - But

L'Association a pour but de :

1. Rassembler dans un même groupe les personnes physiques et morales intéressées au développement des Géosynthétiques (Géotextiles, Géomembranes et produits apparentés) en tous domaines, notamment au titre de leur production et de leur diffusion, de la conception et de l'étude des ouvrages comportant ces types de produits, de leur prescription, de leur mise en œuvre, de la recherche ou de la formation s'y rapportant ;
2. Informer les membres de l'Association et toutes les personnes intéressées sur la documentation technique, la normalisation, les méthodes d'étude des ouvrages et de mise en œuvre, les procédés de fabrication et les propriétés des géosynthétiques ;
3. Promouvoir les applications des géosynthétiques par tout moyen, notamment par la publication de fiches, notices, guides, recommandations, répertoires, montages audiovisuels, logiciels, l'organisation de manifestations, colloques, tables rondes, le montage de stages de formation, la participation des représentants de l'Association à toute manifestation ou activité pouvant aider à la réalisation des buts de l'Association ;
4. Inciter aux recherches dans le domaine des géosynthétiques ;
5. Constituer le « Chapitre français de la Société Internationale des Géosynthétiques » (IGS) (French Chapter of the International Geosynthetics Society, IGS).

Article 6 - Composition

L'Association se compose de personnes physiques et morales admises par le Conseil d'Administration en raison de leurs compétences ou de l'intérêt qu'elles portent aux géosynthétiques. Ces personnes physiques ou morales ont leur activité sur le territoire français ou dans un pays n'ayant pas de Chapitre de l'IGS.
Les membres de l'Association sont rattachés à quatre Collèges.

• Collège 1
Personnes morales, qui sont aussi « Corporate Members » de l'IGS.

• Collège 2
Personnes physiques dont l'employeur n'est pas, par principe, commercial (administration, université,…). Ces personnes physiques représentent leurs organismes et sont désignées par eux.

• Collège 3
Personnes physiques travaillant au sein de sociétés commerciales. Ces personnes physiques représentent leurs sociétés et sont désignées par elles.

• Collège 4
Personnes physiques qui n'ont pas de liens avec un organisme ou une société (par exemple : retraités, étudiants, personnes changeant d'activités).
Les organismes ou sociétés des Collèges 1, 2 et 3 peuvent avoir un nombre quelconque de représentants, parmi lesquels sont désignés un représentant titulaire et un représentant suppléant. Les membres du collège 4 n'ont pas de suppléant.

Article 7 - Adhésion

Pour être membre de l'Association, il convient d'adresser par écrit une demande au Président de l'Association. Le Président soumet les demandes au Conseil d'Administration, qui statue par décision souveraine et non motivée, prise à la majorité simple, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage égal des votes. Chaque adhérent est redevable d'une cotisation annuelle due pour toute année commencée, payable dans les trois mois à compter de la réception de l'appel de cotisation.

Article 8 - Perte de la qualité de membre

La qualité de membre de l'Association se perd par :
1. La démission adressée par écrit au Président et enregistrée par le Conseil d'Administration ;
2. La radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, par exemple le non-respect des statuts ou infraction au règlement intérieur ; dans le cas du motif grave, la radiation ne pourra être prononcée qu'après convocation de l'intéressé qui pourra fournir ses explications ;
3. Pour une personne physique des Collèges 1 à 3, son départ de l'organisme ou de la société qui l'avait désigné comme son représentant.

Titre II - Administration et fonctionnement

Article 9 - Organes de l'Association

L'administration et le fonctionnement de l'Association sont assurés par les quatre organes suivants :
• l'Assemblée Générale,
• le Conseil d'Administration,
• le Bureau,
• le Comité scientifique.

Article 10 - Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est constituée de tous les membres visés à l'article 6, ayant réglé leur cotisation au plus tard le jour de l'Assemblée.
Peuvent également assister aux Assemblées Générales, mais seulement avec voix consultative et avec l'accord du Bureau, les personnes physiques non membres de l'Association participant aux groupes de travail, commissions, etc.
L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an en séance ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration envoyée par lettre simple ou courrier électronique.
Elle délibère seulement sur les questions inscrites à l'ordre du jour préparé par le Conseil d'Administration, ainsi que sur les questions retenues par le Conseil d'Administration dont l'inscription a été proposée par écrit au Président ou au Secrétaire Général, par un membre huit jours au moins avant l'Assemblée Générale.

Au moins une fois par an, l'Assemblée Générale Ordinaire entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration et sur la situation financière et morale de l'Association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, donne quitus au Président et au Trésorier, vote le budget de l'exercice suivant, à la majorité simple. Elle pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des Administrateurs.

Sur la demande du Conseil d'Administration ou sur la demande d'au moins un quart des adhérents, l'Assemblée Générale peut être réunie après un délai d'un mois en séance extraordinaire pour régler des questions importantes ou urgentes.

Le droit de vote aux Assemblées Générales appartient aux personnes morales du Collège 1, aux organismes ou sociétés qui désignent les personnes physiques des Collèges 2 et 3 et aux membres du collège 4. Chacune de ces personnes morales, organismes ou sociétés et chaque membre du collège 4 dispose d'une voix pour les votes.

Ce droit de vote est exercé par les représentants, titulaires ou suppléants, des organismes ou entreprises des Collèges 1, 2 ou 3, ou par toute autre personne inscrite au CFG qu'ils ont dûment mandatée.

Le quorum se juge par rapport aux droits de vote.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires doivent atteindre le quorum d'un tiers au moins des membres ayant le droit de vote, présents ou représentés.

Les délégations de pouvoirs sont admises en faveur d'un membre de l'Association disposant du droit de vote, sans référence aux Collèges, mais à raison de deux délégations au maximum par membre. Les votes par correspondance ne sont pas admis.

Les décisions des Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, sauf celles qui touchent à la modification des statuts et du règlement intérieur, pour lesquelles la majorité des deux-tiers des membres présents ou représentés est nécessaire. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

L'Assemblée vote à main levée ou par scrutin secret. Le scrutin secret est obligatoirement utilisé pour les votes concernant les questions de personnes, et en particulier l'élection des Administrateurs. Pour tous les autres votes, il peut être demandé par le quart des membres présents.

Article 11 - Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 16 administrateurs élus (au maximum) et du président sortant.

Le nombre de représentants par collège est le suivant :

Collège 1 : 3	Collège 3 : 6
Collège 2 : 6	Collège 4 : 1

Les 15 administrateurs issus des Collèges 1, 2 et 3 sont élus par l'Assemblée Générale au scrutin secret pour trois ans. Les administrateurs sont éligibles dans la limite de deux mandats consécutifs. Ils peuvent se représenter après une période d'inéligibilité de 3 ans. Ces 15 représentants des Collèges 1, 2 et 3 sont renouvelés par 1/3 tous les ans lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. Le nom des représentants des Collèges 1, 2 et 3 sortants aux deux premiers renouvellements partiels sera tiré au sort.

L'administrateur représentant le Collège 4 est élu au scrutin secret pour 1 an par l'Assemblée Générale. Il est rééligible dans la limite de six ans.

Les membres élus du collège 1 désignent leur représentant au conseil et peuvent le remplacer en cours de mandat. Les membres élus des Collèges 2 et 3 sont les personnes physiques représentant leur organisme ou société au moment du vote. En cas de perte de la qualité de membre de l'association (article 8), leur poste est déclaré vacant.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres en respectant les appartenances aux Collèges. Les nouveaux administrateurs, qui sont les premiers sur les listes de candidats non élus aux dernières élections, entrent en fonction aussitôt. Les pouvoirs de chacun de ces administrateurs prennent fin à l'élection suivante, au cours de laquelle une élection sera organisée pour la fin du mandat correspondant.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou sur la demande écrite du tiers au moins de ses membres.

Chaque administrateur dispose d'une voix.

Le Conseil d'Administration délibère à la majorité des administrateurs présents. La voix du Président est prépondérante en cas de partage égal des voix.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour autoriser tous actes qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale.

Il surveille la gestion des membres du Bureau et a le droit de se faire rendre compte de leurs actes. Il autorise tous achats, aliénations ou locations, emprunts et prêts nécessaires au fonctionnement de l'Association, avec ou sans hypothèque.

Il autorise toutes transactions, toutes mainlevées d'hypothèques, avec ou sans constatation de paiement.

Il arrête le montant de toutes indemnités de représentation exceptionnellement attribuées à certains membres.

Cette énumération n'est pas limitative.

Il peut faire toutes délégations de pouvoirs pour une question déterminée et un temps limité.

Le Conseil d'administration peut inviter à ses réunions des membres non élus de l'Association, sans droit de vote. Le président du Comité scientifique est invité permanent aux réunions du Conseil d'administration.

Article 12 - Bureau

Lors de sa première réunion après l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association, le Conseil d'Administration choisit un Bureau composé d'un Président, d'un premier et d'un second Vice-Présidents, d'un Secrétaire Général et d'un Secrétaire Général adjoint, d'un Trésorier et d'un Trésorier adjoint.

Le président et les vice-présidents sont élus parmi les administrateurs, au scrutin secret.

Le Secrétaire Général et le Secrétaire Général adjoint ainsi que le Trésorier et le Trésorier adjoint sont choisis par le Conseil d'Administration au sein du conseil d'administration ou à défaut parmi les membres de l'Association. Ils assistent aux réunions du Conseil.

Tous les membres du Bureau sont désignés pour une année. Ils sont rééligibles. Le Bureau exécute les décisions du Conseil d'Administration. À cet effet, le Président et le Trésorier ont qualité, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour toucher toutes sommes dues à l'Association, payer celles qu'elle doit et donner quittance ou décharge.

À l'égard des tiers, la justification de la qualité de Président ou de Trésorier d'Association résulte valablement d'une attestation signée par deux membres du Bureau.

Le Bureau est commun à l'Assemblée et au Conseil.

Article 13 - Comité scientifique

Le Comité scientifique est composé de membres de l'Association, désignés par le Conseil d'administration. Il est chargé d'assurer la programmation et le contrôle des manifestations scientifiques et techniques organisées par l'Association. Il contrôle l'application du code de déontologie adopté par l'Association lors de ces réunions.

Le Président du Comité scientifique est désigné par le Conseil d'administration. Il assiste aux réunions du Conseil d'administration sans droit de vote.

Article 14 - Gestion

Le Président a qualité pour représenter l'Association en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des objets déterminés.

En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le premier Vice-Président, en cas d'empêchement de ce dernier, par le membre le plus ancien ou par tout autre administrateur spécialement délégué par le Conseil.

Le Secrétaire Général est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. Il rédige les procès-verbaux des réunions des Assemblées et du Conseil d'Administration et, en général, toutes les écritures concernant le fonctionnement de l'Association, à l'exception de celles qui concernent la comptabilité. Il assure l'exécution des formalités prescrites par la loi et le décret de 1901. En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le Secrétaire Général adjoint.

Le Trésorier est chargé de la gestion de l'Association, perçoit les recettes, effectue les paiements, sous le contrôle du Président. Il tient une comptabilité régulière de toutes les opérations et rend compte à l'Assemblée Générale qui statue sur la gestion. Il fait ouvrir et fonctionner au nom de l'Association, auprès de toute banque ou tout établissement de crédit, tous comptes de dépôts ou comptes courants. Il crée, signe, accepte, endosse et acquitte tous chèques et ordres de virement pour le fonctionnement des comptes. En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le Trésorier Adjoint.

Article 15 - Langue officielle

Lors des réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale, la langue officielle est la langue française.

Article 16 - Relation avec l'IGS (International Geosynthetics Society)

Les personnes physiques membres de l'Association sont membres physiques de l'IGS.
Les personnes morales membres de l'Association sont « Corporate Members » de l'IGS ; les personnes morales peuvent inscrire des personnes physiques à l'IGS selon les conditions IGS, à leurs frais.
Les cotisations à l'IGS des personnes physiques adhérentes à l'Association sont payées par le Trésorier du CFG ; celles des personnes morales sont payées selon les instructions de l'IGS.

Article 17 - Règlement Intérieur

Le Conseil d'Administration pourra, s'il le juge nécessaire, arrêter le texte d'un règlement intérieur, qui déterminera les détails d'exécution des présents statuts.
Ce règlement sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, ainsi que ses modifications éventuelles.

Titre III - Ressources de l'Association

Article 18 - Ressources

Les ressources de l'Association sont constituées par :

- les cotisations versées par les membres, dont le montant est fixé annuellement par le Conseil Administration selon les dispositions du règlement intérieur ;
- les intérêts et revenus de biens et valeurs appartenant à l'Association,
- les subventions et toutes les autres ressources qui pourraient être acquises à la suite d'opérations réalisées en conformité avec les statuts.

Les adhérents de l'Association s'engagent à payer chaque année les cotisations nécessaires pour couvrir les charges pendant ladite année, fixées par le Conseil et approuvées par l'Assemblée Générale.
La cotisation d'un membre démissionnaire est acquise pour l'exercice en cours.

Titre IV - Dissolution ou fusion

Article 19 - Modalités de décision

L'Association ne peut être dissoute ou fusionnée que par une Assemblée Générale, sur proposition du Conseil, avec une majorité nécessaire des deux-tiers des membres présents ou représentés.

Article 20 - Mise en œuvre de la décision

En cas de dissolution ou de fusion, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association.

Elle décide de l'emploi des fonds pouvant rester en caisse, sans que jamais la répartition ne puisse se faire entre les membres de l'Association.

Les biens de l'Association sont dévolus, conformément aux directives de l'Assemblée, à une ou plusieurs organisations poursuivent des buts en conformité avec ceux de l'Association.

Titre V - Dispositions transitoires

La modification des règles d'éligibilité au Conseil d'Administration est applicable à partir du 1er janvier 2021.

Statuts adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2020

Règlement intérieur du CFG votés en Assemblée Générale Extraordinaire le 8 OCTOBRE 2020

Titre I - Fonctionnement de l'Association

1.1 - Adhésion

La demande d'adhésion au CFG doit comporter le numéro du Collège désiré. Le Conseil d'Administration statue sur l'adhésion du membre, ainsi que sur son Collège. La lettre de demande d'adhésion adressée au Président doit être envoyée au secrétariat du CFG.

Le Collège 2 a vocation à accueillir les représentants d'organismes tels que les administrations, universités, EPST, services départementaux, collectivités territoriales, associations savantes, etc.

Le Collège 3 a vocation à accueillir les représentants de sociétés à but commercial, privées ou publiques, tels que les producteurs, distributeurs, entreprises de T.P., entreprises de pose, bureaux d'étude, bureaux de contrôle, entreprises nationales, EPIC, sociétés d'économie mixte, sociétés d'aménagement, associations professionnelles, etc.

1.2 - Statut particulier des membres du Collège 1

Les personnes morales qui font partie du Collège 1 ont des relations directes avec l'IGS, dont elles sont « Corporate Members ». Ces membres du Collège 1 s'engagent à faire connaitre au CFG les évolutions de leur situation. En cas de démission de leur statut de Corporate Members de l'IGS ils perdent le droit d'être inscrit au Collège 1 mais peuvent demander leur admission dans les Collèges 2 et 3.

Les membres du Collège 1 doivent indiquer au CFG les noms de leurs représentants qui exercent le droit de vote aux Assemblées Générales. En cas de changement du représentant titulaire, le nouveau représentant reprend le siège éventuel de son prédécesseur au sein du Conseil d'Administration. Toutefois, si son prédécesseur était de plus membre du Bureau de l'Association, il ne reprend pas ses fonctions au sein du Bureau. La procédure de gestion des vacances au sein du bureau est alors mise en œuvre.

1.3 - Statut particulier des membres des Collèges 2 et 3

- Les membres des Collèges 2 et 3 sont désignés par leur employeur, qui peut nommer autant de représentants qu'il le désire. Parmi ces représentants, l'organisme ou société désigne un titulaire et un suppléant qui exercent le droit de vote à l'Assemblée Générale. Seul le représentant titulaire peut être élu au Conseil d'Administration.

Lorsqu'un représentant d'un organisme ou d'une société quitte cet organisme ou société, ou démissionne du CFG, il perd la qualité de membre du CFG et toutes les fonctions électives qu'il occupait. S'il s'agit d'un représentant titulaire, l'organisme ou société doit notifier au CFG le nom de son remplaçant. Ce dernier ne remplace pas son prédécesseur dans ses fonctions électives.

- Une personne physique membre du Collège 2 ou 3 qui quitte son emploi perd sa qualité de membre du CFG et ses fonctions électives. Elle peut demander à être réadmise sans délais au CFG comme représentant d'un autre organisme ou société dans le Collège 2 ou 3, ou bien comme membre du Collège 4.

1.4 - Élection du Conseil d'Administration

Un appel à candidature est envoyé par le secrétariat à tous les membres du CFG deux mois avant l'Assemblée Générale avec la composition actuelle du Conseil d'Administration et la liste des sièges à pourvoir. Les candidatures sont envoyées au Président et au Secrétaire Général au moins un mois avant l'élection par courrier, télécopie ou courrier électronique.

Sont éligibles au Conseil d'Administration, les personnes morales membres du Collège 1, les représentants titulaires d'organismes ou sociétés inscrits aux Collèges 2 et 3, et les membres du Collège 4, sous réserve qu'ils soient à jour de leur cotisation.

1.5 - Vacance au Conseil d'Administration

En cas de vacance au Conseil d'Administration due au départ d'un représentant d'un membre du Collège 1, le nouveau représentant titulaire de la personne morale membre du Conseil remplace son prédécesseur au Conseil d'Administration, mais ne le remplace pas au Bureau. Si la vacance est due à la démission de la personne morale, le membre du même Collège non élu mais ayant obtenu le plus de voix à l'élection précédente prend sa place comme administrateur, mais pas au Bureau, jusqu'à l'élection suivante. Lors de cette élection, un nouvel administrateur sera élu pour terminer le mandat en cours.

En cas de vacance au Conseil d'Administration due au départ d'un représentant des Collèges 2 ou 3, le membre du même Collège, non élu mais ayant obtenu le plus de voix à l'élection précédente, prend la place laissée libre au Conseil, jusqu'à l'élection suivante. Lors de cette élection, un nouvel administrateur sera élu pour terminer le mandat en cours.

En cas de démission du Président l'intérim est assuré par le 1er vice-président jusqu'aux nouvelles élections du Bureau. En cas de démission du trésorier ou du secrétaire général le trésorier adjoint et respectivement le Secrétaire Général adjoint assure l'intérim jusqu'aux nouvelles élections. En cas de démission du trésorier adjoint ou du secrétaire général adjoint le Conseil désigne un administrateur ou à défaut un membre de l'association pour assurer l'intérim jusqu'aux nouvelles élections.

1.6 - Remplacement temporaire d'un membre du Conseil d'Administration

- Les administrateurs des Collèges 1, 2 et 3 peuvent se faire remplacer ponctuellement lors d'une séance par leur suppléant. Ils doivent en aviser le Secrétariat du CFG au minimum 24 heures à l'avance.
- L'administrateur du Collège 4 peut se faire remplacer aux réunions par un autre membre du même Collège.

1.7 - Désignation des représentants des groupes de travail du CFG auprès d'organismes extérieurs

Les représentants sont proposés par les groupes de travail. Leur désignation est soumise à l'approbation du Conseil avant notification à l'organisme extérieur.

1.8 - Participation à des réunions de travail internationales, colloques et séminaires

1.8.1 - Participation à des réunions de normalisation

Au sein des Comités Techniques et Groupes de Travail établis, tels que ceux du CEN ou de l'ISO, le CFG soutient la participation à la délégation française de ses membres appartenant aux Collèges 2 et 4, en finançant leurs frais de mission.

Une cellule de veille suit les actualités en matière de normalisation autour des géosynthétiques. Les animateurs de cette cellule de veille normative sont nommés par le Conseil d'Administration. En outre, les animateurs de cette cellule de veille normative proposent en début d'exercice, en lien avec le président et le secrétaire de la Commission française de Normalisation « Géosynthétiques » (CN GSY) du BNTRA, un budget annuel pour les frais de missions prévus pour les membres des Collèges 2 et 4 pour approbation par le Conseil. Dans le principe le CFG financera, s'il y a lieu, les frais de missions des participants à la délégation française dans la limite, pour chaque Groupe de Travail international, de l'animateur et d'un membre.

Le bénéficiaire s'engage à respecter les règles suivantes :

- représentation des intérêts définis par la Commission française de Normalisation « Géosynthétiques » (CN GSY) du BNTRA à l'exclusion de toute action commerciale ou favorisant des intérêts particuliers,
- remise d'un rapport circonstancié (incluant le programme de travail, les objectifs, la liste des personnes rencontrées, les résultats, les suites à donner...). Ce rapport doit être adressé aux animateurs de la cellule de veille normative et au Trésorier du CFG. La subvention ne sera versée qu'après remise du rapport par le bénéficiaire.

Sur demande des animateurs de la cellule de veille normative, le Conseil se réserve le droit :

- de refuser le versement si la clause de déontologie (point 1 du paragraphe précédent) n'a pas été respectée et/ou si le rapport est insuffisant (point 2 du paragraphe précédent),
- d'accepter, à titre exceptionnel, le versement de la subvention avant la mission, sur demande justifiée du bénéficiaire.

1.8.2 - Participation à d'autres réunions de travail internationales, colloques et séminaires

Le C.F.G. peut subventionner sur demande les actions ponctuelles de participation de ses membres appartenant aux Collèges 2 et 4 à d'autres groupes de travail à l'étranger. L'acceptation et le niveau de soutien sont décidés par le Conseil en fonction de l'intérêt pour le CFG et des possibilités financières, dans la limite d'un animateur et d'un autre membre par groupe de travail.

Le CFG peut soutenir la participation de ses membres (quel que soit le Collège) à des congrès, séminaires, journées techniques à l'étranger sur des sujets présentant un intérêt pour le développement des géosynthétiques. L'acceptation et le niveau de soutien accordé sont décidés par le Conseil.

Quel que soit le type de ces missions aidées par le CFG (participation à des congrès, séminaires, etc.), le bénéficiaire s'engage à respecter les règles suivantes :

- représentation des intérêts communs du CFG à l'exclusion de toute action commerciale ou favorisant des intérêts particuliers,
- remise d'un rapport circonstancié (incluant le programme de travail, les objectifs, la liste des personnes rencontrées, les résultats, les suites à donner...). Ce rapport doit être adressé au Secrétariat et au Trésorier du CFG. La subvention ne sera versée qu'après remise du rapport par le bénéficiaire.

Le Conseil se réserve le droit :

- de refuser le versement si la clause de déontologie (point 1 du programme précédent) n'a pas été respectée et/ou si le rapport est insuffisant,
- d'accepter, à titre exceptionnel, le versement de la subvention avant la mission, sur demande justifiée du bénéficiaire.

1.9 - Appui aux recherches sur les géosynthétiques

Le CFG peut subventionner l'exécution de programmes de recherche concernant les géosynthétiques et leurs applications. Les demandes sont analysées par le Conseil d'Administration et les financements inscrits au budget du CFG pour l'année suivante.

Une convention est établie entre le CFG et le bénéficiaire de la convention.

1.10 - Déontologie

Le code de déontologie du CFG constitue le Titre 3 du présent règlement.

En particulier l'utilisation du logo du CFG ou d'une mention de type « membre du CFG » est prohibée dans les documents génériques tels que papier à en-tête, cartes de visite, fiches commerciales ou techniques, étiquettes, enveloppes, etc.

1.11 - Cotisation annuelle

La cotisation annuelle comprend l'adhésion au CFG ainsi que l'adhésion à l'IGS de deux personnes physiques par organisme ou société (pour les Collèges 2 et 3) et des membres du Collège 4. Son montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration pour l'année suivante et soumis par le Trésorier à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale chargée de statuer sur les comptes. Pour les organismes ou sociétés désirant avoir plus de deux représentants, le CFG inscrit les représentants supplémentaires au prix de la seule cotisation reversée à l'IGS.

1.12 - Cotisations à l'IGS

Les cotisations à l'IGS des Corporate Members sont payées directement à l'IGS.

1.13 - Modalités de vote des assemblées générales et du conseil d'administration

Les votes des assemblées générales peuvent être effectués :

- par des bulletins de vote envoyés par voie postale ou remis en réunion pour l'élection des membres du conseil d'administration ;
- par des bulletins de vote envoyés par voie postale ou remis en réunion, par vote électronique ou par vote à main levée pour les autres votes.

Les votes de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire sont soumis à un quorum d'un tiers du nombre de membres. En cas d'échec du premier vote par défaut de quorum, une nouvelle assemblée générale extraordinaire est convoquée et le nouveau vote est effectué sans condition de quorum.

Les votes du conseil d'administration sont soumis à une obligation de quorum. Le quorum est fixé à 50 % du nombre de membres du conseil.

Titre II - Mémento pour l'animation des groupes de travail du C.F.G.

2.1 - Objectifs des groupes de travail du C.F.G.

Les groupes de travail ont pour mission de formaliser et diffuser les connaissances acquises sur un thème relatif à l'utilisation des géosynthétiques, par la rédaction et la publication de documents, supports ou recommandations techniques ou scientifiques.

2.2 - Organisation et fonctionnement

Chaque groupe de travail du CFG est mandaté par le Conseil d'Administration, qui définit le champ couvert par le groupe de travail, la nature de sa production et la durée souhaitable de son travail et confie son animation à un membre du CFG.

La participation aux travaux des groupes de travail est basée sur le bénévolat. Elle est ouverte à tous les membres du CFG, qui s'engagent à participer activement aux travaux. Elle peut être élargie à des experts extérieurs sur proposition de l'animateur du groupe, qui doit recueillir l'accord du Bureau sur cet élargissement.

L'animateur d'un groupe de travail doit informer régulièrement le Secrétariat du CFG des dates et lieux des réunions de son groupe, qui sont communiqués dès réception à l'ensemble des membres du CFG via le site internet. Dans la mesure du possible un calendrier annuel doit être établi.

L'animateur organise à sa convenance, de manière consensuelle, le fonctionnement de son groupe de travail. Il doit favoriser l'expression des idées de chacun des participants et en dégager des conclusions acceptables par tous. Après chaque réunion du groupe de travail, un compte-rendu doit être établi par un membre du groupe de travail, sous le contrôle de l'animateur. Ce compte-rendu sera diffusé aux membres du groupe de travail et au Secrétaire Général du CFG.

Le Bureau du CFG suit les travaux des groupes de travail, vérifie qu'ils appliquent les procédures recommandées par le règlement intérieur et leur fournit l'appui nécessaire.

2.3 - Relecture et validation des productions des groupes de travail

Les documents produits par les groupes de travail ne peuvent être diffusés à l'extérieur de l'Association qu'après avoir été soumis à la procédure de relecture définie ci-après.

La procédure de relecture a pour objectif de permettre à chaque membre du CFG de se prononcer sur le contenu du document. La procédure est mise en œuvre par le Secrétariat du CFG, qui diffuse le projet de document, avec un délai de deux mois à compter de la date de diffusion pour faire des remarques. Seules les remarques formulées par écrit sont prises en compte. Un document récapitulant les observations des relecteurs est établi par le groupe de travail pour préparer une ou plusieurs réunions de dépouillement de ces observations. Tous les membres du CFG ayant formulé des remarques écrites sont invités à la réunion de dépouillement avec les participants habituels du groupe de travail. Toutes les remarques, acceptées ou non, doivent recevoir une réponse explicite qui sera notifiée dans le compte-rendu de la réunion.

Une fois la procédure de relecture menée à son terme, l'animateur du groupe de travail transmet le document fini au Secrétariat du CFG pour son examen par le Conseil d'Administration. Ce dernier approuve le document et décide de ses modalités de diffusion, ou, demande qu'il fasse encore l'objet de révisions. L'animateur du groupe de travail est tenu informé des décisions du Conseil d'Administration.

2.4 - Quelques règles pratiques

Chaque participant à un groupe de travail dispose d'un droit d'expression et d'un devoir d'écoute équivalent à celui des autres.

En cas de discordance sur un sujet technique (définition d'un seuil d'acceptation sur une valeur quantifiable, etc.) la mise aux voix (vote) n'est pas toujours une solution satisfaisante. Il peut être opportun de :

- redéfinir l'objectif recherché,
- redéfinir la méthode d'analyse,
- vérifier si l'acquis scientifique et / ou les retours d'expérience sont suffisants et cohérents,
- envisager un complément d'information.

Au sein d'un groupe de travail il est toujours possible de s'inspirer d'un document existant disponible, issu par exemple d'un groupe d'utilisateurs ou d'un groupe de producteurs. Ce document devra ensuite être discuté et amendé par l'ensemble du groupe.

Des propositions peuvent être faites par le groupe de travail pour améliorer la connaissance scientifique et technique sur le sujet dont il traite (essais, bibliographie, travaux de recherche).

2.5 - Procédure d'arbitrage

En cas de situation de blocage au sein d'un groupe de travail, le Conseil d'Administration peut de sa propre initiative ou sur demande de l'animateur du groupe de travail décider de l'application de la procédure d'arbitrage suivante.

« L'animateur, les membres du Bureau chargés des relations avec les groupes de travail, les Administrateurs du Collège 2 et les membres du groupe de travail appartenant au Collège 2 seront mandatés pour proposer une solution capable de débloquer la situation. Les éléments ou documents établis par les participants issus du Collège 2 seront repris sans modification par le groupe de travail pour l'établissement du document final. Ce dernier suivra ensuite la procédure normale décrite dans la section 2.3 du présent règlement intérieur. Le Conseil se prononcera par vote à la majorité simple sur la validation du document. »

La procédure d'arbitrage ne peut donner lieu à aucun recours.

Titre III - Code de déontologie

Ce code d'application volontaire reflète le souhait du CFG que ses membres aient en toutes circonstances un comportement déontologique exemplaire. Il reprend le code de déontologie (Code of Ethics) adopté par la Société Internationale des Géosynthétiques (IGS) en 1997.

1. - Principes généraux

1.1 - Chaque membre du CFG convient que les objectifs de l'association incluent de :

- Rassembler, évaluer et diffuser les connaissances sur tous les sujets concernant les géosynthétiques et produits apparentés et les technologies connexes ;
- Fournir, par l'organisation de réunions et par la publication de leurs actes, un moyen de communication et de compréhension entre les concepteurs, les fabricants et les utilisateurs de géosynthétiques et plus particulièrement encourager la coopération des communautés des fabricants de géosynthétiques et du génie civil ;
- Favoriser le progrès des connaissances sur les géosynthétiques et leurs applications ;
- Encourager l'harmonisation des méthodes d'essais, des équipements d'essai et des critères relatifs aux géosynthétiques.

1.2 - Tous les membres du CFG ont l'obligation et la responsabilité de poursuivre les objectifs de l'association et de respecter les normes les plus élevées en termes de déontologie, d'honneur professionnel et de conduite professionnelle.

2. - Relations des membres avec le public

2.1 - Chaque membre du CFG évitera et découragera toute utilisation d'arguments fallacieux et toute participation à des opérations malsaines.

2.2 - Un membre du CFG ne participera pas sciemment à la publication de rapports ou documents contribuant à des opérations malsaines ou illégitimes.

2.3 - Un membre du CFG n'exprimera pas d'avis professionnels ou de recommandations sans être aussi complètement informé que possible des raisons pour lesquelles cet avis ou cette recommandation est désiré. Le degré d'exhaustivité de l'information sur laquelle l'avis ou la recommandation est fondé(e) sera déclaré clairement.

2.4 - Un membre représentant le CFG ou présentant des documents professionnels dans les congrès du CFG et les manifestations associées, évitera toute promotion commerciale explicite de sa société ou de ses produits.

2.5 - Un membre du CFG ne donnera pas sciemment des avis faux ou des informations fausses.

3. - Relations des membres avec leurs employeurs et leurs clients

3.1 - Un membre du CFG protégera, autant qu'il est possible, l'intérêt de son employeur ou de son client si cet intérêt est conforme à la loi et à ses engagements professionnels et à sa déontologie. Un membre du CFG conseillera à son employeur ou à son client de coopérer avec d'autres producteurs, experts et spécialistes chaque fois que cela pourra mieux servir les intérêts de cet employeur ou de ce client.

3.2 - Un membre du CFG qui constate que ses obligations envers son employeur ou client sont en conflit avec ses obligations envers le CFG ou sa déontologie essaiera de faire corriger cette situation.

3.3 - Un membre du CFG travaillant pour un client n'acceptera pas, sans le consentement de ce client, d'être engagé par un autre client si les intérêts des deux clients sont en conflit.

3.4 - Un membre du CFG ne divulguera pas d'informations fournies en confiance et n'emploiera, directement ou indirectement, aucune information provenant de son employeur ou de son client d'une façon qui violerait la confiance de l'employeur ou du client.

4. - Rapports entre les membres

4.1 - Un membre du CFG ne doit pas chercher à salir la réputation d'un autre membre faussement ou avec malveillance.

4.2 - Tout membre du CFG donnera librement crédit pour le travail effectué par d'autres, s'abstiendra de tout plagiat dans ses communications orales et écrites, et n'acceptera pas sciemment un crédit légitimement dû à d'autres.

4.3 - Un membre du CFG doit demander une compensation juste pour son travail, sans concurrencer les autres de façon malhonnête.

4.4 - Les membres du CFG doivent essayer de coopérer avec les autres membres de la profession et encourager la diffusion des connaissances techniques dans des conditions conformes au code de déontologie.

5. - Obligations envers le CFG

5.1 - Tout membre du CFG soutiendra ce code de déontologie par le précepte et par l'exemple et encouragera les autres membres à faire de même.

5.2 - Tout membre qui viole sciemment le code de déontologie peut faire l'objet de sanctions de la part du Conseil du CFG. En cas de violation importante du code de déontologie, ces sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'association. L'exclusion doit être décidée formellement par le conseil. Les membres dont l'exclusion est envisagée ont la possibilité de réagir par écrit ou de se présenter devant le conseil avant que celui-ci ne prenne sa décision.

Règlement intérieur adopté par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2020

PAGES JAUNES

Bureaux des Associations **p84**

Liste des normes applicables au 1er janvier 2016 ..... **p85**

Liste des normes françaises en ISO **p85**

Liste des normes françaises EN **p87**

Liste des normes françaises géotextiles et produits apparentés **p90**

Géomembranes **p91**

Géosynthétiques bentonitiques **p92**

Adresses utiles **p93**

Liste des annonceurs **p96**

Bureaux des Associations

AFAG

Association Française des Applicateurs de Géomembranes

C/o EUROVIA ÉTANCHÉITÉ - 175 avenue des Frères Lumière - 69730 GENAY - Site : www.asso.afag.fr

L'AFAG regroupe des entreprises désireuses de promouvoir la qualité de leurs prestations concernant le choix des géomembranes et des géosynyhétiques associés, ainsi que leur mise en œuvre destinés à l'étanchéité d'ouvrages hydrauliques.
Dans ce cadre, elle a participé à la mise en place de la certification ASQUAL "Soudage" et à "Responsabilité de chantier" et continue de travailler à son déploiement et à ses évolutions, au sein du Comité Technique qu'elle a la charge de présider.
Au titre des produits, elle participe également au Comité Technique "Géomembranes".

Président

Vincent MICOLLIER
Tél. : 04 78 32 16 46
e-mail : vincent.micollier@eurovia.com

Secrétaire

Jacques SAINTOT
e-mail : jac5tot@gmail.com
Port. : 06 79 36 49 90

1er Vice Président

Aurélio FERNANDEZ
e-mail : a.fernandez@geobioetancheité.com
Port. : 06 79 89 81 22

Trésorier

Stéphane AUBIN
Tél. : 02 51 24 40 32
e-mail : stephane.aubin@sodafgesindustries.fr

2ème Vice Président

Clément THOMASSET
Tél. : 01 34 00 15 80
e-mail : c.thomasset@proterra-environnement.com

AFPGA

Association Française des Producteurs de Géotextiles et Produits Apparentés

9, rue du Gué - 92500 RUEIL MALMAISON

L'AFPGA regroupe un nombre important de producteurs et ses principaux buts sont :
- contribuer à la certification géotextiles et produits apparentés (désignation de 4 représentants et un titulaire au Comité Technique de l'Asqual).
- représenter ses membres auprès des pouvoirs publics et des organisations professionnelles.

Président

Patrick FAVAND
e-mail : p.favand@tencategeo.com
Tél. : 01 34 23 53 63
Fax : 01 34 23 53 64

Vice Président

Sébastien VERBRUGGHE
e-mail : sebastien.verbrugghe@lowandbonar.com
Tél. : 01 57 63 67 40
Fax : 01 57 63 67 45

Secrétaire

Carl FESTRÉ
e-mail : carl.festre@dupont.com
Tél. : +32 (0) 476 233 782

Trésorier

Sylvie LANGLOIS
e-mail : sm@fibertex.com
Tél. : 01 39 95 95 20

Bureaux des Associations

APRODEG

Association des Producteurs de Géomembranes

24, rue de Clichy - 75009 PARIS - Tél. : 01 44 01 16 14 - e-mail : info@aprodeg.org

L'APRODEG regroupe les producteurs de géomembranes, quelque soit le mode de fabrication (PE / PP / PVC / BITUMINEUX / EPDM).
Les buts de l'association sont de promouvoir les géomembranes, de représenter la profession auprès des administrations, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, de développer la qualité.
À ce titre, l'APRODEG a été moteur dans les travaux de certification en collaboration étroite avec le CFG et les applicateurs, et, travaille à son évolution permanente.

Président

Paul GUINARD
e-mail : pguinard@soprema.fr
Tél. : 03 88 79 84 00

Trésorier

Pascal FRISON
e-mail : frison.pascal@fr.sika.com
Tél. : 05 49 56 45 15

Secrétaire

Bernat AMAT
e-mail : amatbernat@fbpe.be
Tél. : (00) 32 2 711 52 71

Liste des normes « Géosynthétiques »

Publiées au 31 décembre 2020

1 - NORMES NF EN ISO

- **NF EN ISO 9862 (août 2005)**
Géosynthétiques - Échantillonnage et préparation des éprouvettes.

- **NF EN ISO 9863-1 (octobre 2016)**
Géosynthétiques - Détermination de l'épaisseur à des pressions spécifiées.
Partie 1 : couches individuelles.

- **NF EN ISO 9864 (octobre 2005)**
Géosynthétiques - Méthode d'essai pour la détermination de la masse surfacique des géotextiles et produits apparentés.

- **NF EN ISO 10318-1 (mai 2015)**
Géosynthétiques - Partie 1: Termes et définitions.

- **NF EN ISO 10318-2 (mai 2015)**
Géosynthétiques - Partie 2: Symboles et pictogrammes.

- **NF EN ISO 10319 (juillet 2015)**
Géosynthétiques - Essai de traction des bandes larges.

- **NF EN ISO 10320 (avril 2019)**
Géotextiles et produits apparentés - Identification sur site.

- **NF EN ISO 10321 (août 2008)**
Géosynthétiques - Essai de traction pour joints / coutures par la méthode de la bande large.

- **NF EN ISO 10722 (décembre 2019)**
Géosynthétiques - Mode opératoire d'essai pour évaluer l'endommagement mécanique sous charge répétée - Endommagement causé par des matériaux granulaires.

- **NF EN ISO 10769 (juillet 2011)**
Géosynthétiques bentonitiques - Détermination de l'absorption d'eau par la bentonite.

- **NF EN ISO 10772 (2013-01)**
Géotextiles - Méthode d'essai pour la détermination du comportement en filtration des géotextiles en régime d'écoulement turbulent.

- **NF EN ISO 10773 (juillet 2011)**
Géosynthétiques bentonitiques - Détermination de la perméabilité aux gaz.

- **NF EN ISO 10776 (2012-11)**
Géotextiles et produits apparentés - Détermination des caractéristiques de perméabilité à l'eau, perpendiculairement au plan et sous contrainte.

- **NF EN ISO 11058 (juin 2019)**
Géotextiles et produits apparentés - Détermination des caractéristiques de perméabilité à l'eau, normalement au plan, sans contrainte mécanique.

- **NF EN ISO 12236 (décembre 2006)**
Géosynthétiques - Essai de poinçonnement statique (essai CBR).

- **NF EN ISO 12956 (janvier 2020)**
Géotextiles et produits apparentés - Détermination de l'ouverture de filtration caractéristique.

- **NF EN ISO 12957-1 (décembre 2018)**
Géosynthétiques - Détermination des caractéristiques de frottement - Partie 1 : essai de cisaillement direct.

- **NF EN ISO 12957-2 (septembre 2005)**
Géosynthétiques - Détermination des caractéristiques de frottement - Partie 2 : essais sur plan incliné.

- **NF EN ISO 12958-1 (novembre 2020)**
Partie 1 : essai index. Géotextiles et produits apparentés - Détermination de la capacité de débit dans leur plan.

- **NF EN ISO 12960 (2020-06)**
Géotextiles et produits apparentés - Méthodes d'essai sélectives pour la détermination de la résistance aux liquides acides et alcalins.

- **NF EN ISO 13426-1 (décembre 2018)**
Géotextiles et produits apparentés - Résistance des liaisons de structures internes.
Partie 1 : géosynthétiques alvéolaires.

- **NF EN ISO 13426-2 (octobre 2005)**
Géotextiles et produits apparentés - Résistance des liaisons de structures internes.
Partie 2 : géocomposites.

• NF EN ISO 13427 (février 2015)
Géosynthétiques - Simulation de l'endommagement par abrasion (essai du bloc glissant).

• NF EN ISO 13428 (septembre 2005)
Géosynthétiques - Détermination de l'efficacité de protection d'un géosynthétique contre l'effet d'un impact.

• NF EN ISO 13431 (novembre 2000)
Géotextiles et produits apparentés - Détermination du comportement au fluage en traction et de la rupture au fluage en traction.

• NF EN ISO 13433 (janvier 2007)
Géosynthétiques - Essai de perforation dynamique (essai par chute d'un cône).

• NF EN ISO 13437 (2019-09)
Géosynthétiques - Installation et prélèvement d'échantillons sur le terrain pour l'évaluation de la durabilité.

• NF EN ISO 13438 (décembre 2018)
Géotextiles et produits apparentés - Méthode de détermination de la résistance à l'oxydation.

• NF EN ISO 25619-1 (février 2009)
Géosynthétiques - Détermination du comportement en compression - Partie 1 : propriétés de fluage en compression.

• NF EN ISO 25619-2 (septembre 2015)
Géosynthétiques - Détermination du comportement en compression - Partie 2 : détermination du comportement à la compression à court terme.

• ISO/TR 20432+AC1 (novembre 2008)
Lignes directrices pour la détermination de la résistance à long terme des géosynthétiques pour le renforcement du sol.

2 - NORMES NF EN

• NF EN 12224 (mars 2002)
Géotextiles et produits apparentés - Détermination de la résistance au vieillissement dû aux conditions climatiques.

• NF EN 12225 (2020-11)
Géosynthétiques - Méthode pour la détermination de la résistance microbiologique par un essai d'enfouissement dans le sol.

• NF EN 12226 (avril 2012)
Géosynthétiques - Essais généraux pour l'évaluation après les essais de durabilité.

• NF EN 12447 (juin 2003)
Géotextiles et produits apparentés - Méthode d'essai sélective pour la détermination de la résistance à l'hydrolyse dans l'eau.

• NF EN 13249 (avril 2017)
Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des routes et autres zones de circulation (à l'exclusion des voies ferrées et des couches de roulement).

NF EN 13250 (mai 2017)
Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des voies ferrées.

- **NF EN 13251 (mai 2017)**
Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les travaux de terrassement, fondations et structures de soutènement.

- **NF EN 13252 (février 2017)**
Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les systèmes de drainage.

- **NF EN 13253 (mars 2017)**
Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les ouvrages de lutte contre l'érosion (protection côtière et revêtement de berge).

- **NF EN 13254 (février 2017)**
Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction de réservoirs et de barrages.

- **NF EN 13255 (mars 2017)**
Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction de canaux.

- **NF EN 13256 (décembre 2016)**
Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction de tunnels et de structures souterraines.

- **NF EN 13257 (décembre 2016)**
Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les ouvrages d'enfouissement des déchets solides.

- **NF EN 13265 (avril 2017)**
Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les projets de confinement de déchets liquides.

- **NF EN 13361 (mars 2018)**
Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des réservoirs et des barrages.

- **NF EN 13362 (mars 2018)**
Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des canaux.

- **NF EN 13491 (mars 2018)**
Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation comme barrière aux fluides dans la construction des tunnels et structures souterraines associées.

- **NF EN 13492 (mars 2018)**
Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des sites d'évacuation de résidus liquides, des stations de transfert ou enceintes de confinement secondaire.

- **NF EN 13493 (mars 2018)**
Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des ouvrages de stockage et d'enfouissement de déchets solides.

• NF EN 13562 (octobre 2000)
Géotextiles et produits apparentés - Détermination de la résistance à la pénétration d'eau (essai sous pression hydrostatique).

• NF EN 13719 (juin 2016)
Géotextiles et produits apparentés - Détermination de l'efficacité de protection à long terme des géotextiles en contact avec les barrières géosynthétiques.

• NF EN 13738 (août 2005)
Géotextiles et produits apparentés aux géotextiles - Détermination de la résistance à l'arrachement du sol.

• NF EN 14150 (juin 2019)
Géomembranes - Détermination de la perméabilité aux liquides.

• NF EN 14151 (décembre 2010)
Géosynthétiques - Détermination de la résistance à l'éclatement.

• NF EN 14196 (avril 2016)
Géosynthétiques - Méthodes d'essai pour la détermination de la masse surfacique des barrières géosynthétiques argileuses.

• NF EN 14414 (novembre 2004)
Géosynthétiques - Méthode d'essai sélective permettant de déterminer la résistance chimique pour l'utilisation dans les centres de stockage de déchets.

• NF EN 14415 (janvier 2005)
Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Méthode d'essai pour la détermination de la résistance à la lixiviation.

• NF EN 14574 (juillet 2015)
Géosynthétiques - Détermination de la résistance au poinçonnement pyramidal de géosynthétiques sur support.

• NF EN 14575 (octobre 2005)
Géomembranes - Méthode d'essai sélective pour la détermination de la résistance à l'oxydation.

• NF EN 14576 (novembre 2005)
Géosynthétiques - Méthode d'essai pour la détermination de la résistance des géomembranes polymériques à la fissuration sous contrainte environnementale.

• NF EN 15381 (décembre 2008)*
Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les chaussées et couches de roulement en enrobés.

• NF EN 15382 (mars 2018)
Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les infrastructures de transport.

• NF EN 16416 (novembre 2013)
Barrières géosynthétiques argileuses - Détermination de l'indice eau par analyse en flux - Méthode au perméamètre à paroi flexible de charge constante.

• NF EN 16993 (2018-03)
Géosynthétiques et géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des bassins de retenue, enceintes de confinement secondaire (au-dessus et au-dessous du sol) et autres applications de confinement pour les produits chimiques, les eaux polluées et les liquides produits.

• NF EN 16994 (2018-03)
Géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction de structures souterraines (hors tunnels et structures associées).

• NF EN 17323 (2020-05)
Géosynthétiques - Géosynthétiques bentonitiques - Détermination des propriétés en traction des géomembranes polymériques.

• FD CEN / TS 14416 (mai 2014)
Géomembranes et géosynthétiques bentonitiques - Méthode d'essai pour la détermination de la résistance à la pénétration des racines.

• XP CEN / TS 14417 (mars 2015)
Géosynthétiques bentonitiques - Méthode d'essai pour la détermination de l'influence de cycles humidification/dessiccation sur la perméabilité des géosynthétiques bentonitiques.

• XP CEN / TS 14418 (mars 2015)
Géosynthétiques bentonitiques - Méthode d'essai pour la détermination de l'influence de cycles gel / dégel sur la perméabilité des géosynthétiques bentonitiques.

3 - NORMES NF

Normes Géosynthétiques, géotextiles et produits apparentés

• NF G 00001 (septembre 1985)
Textiles - Dictionnaire des termes normalisés

➦ Modifié par : NF G00-001/A1

• NF G 38019 (décembre 1988)
Textiles - Articles à usages industriels - Essais des géotextiles - Détermination de la résistance au poinçonnement

• NF G 38021-2 (décembre 1995)
Géotextiles - Détermination des caractéristiques en souplesse - Partie 2 : approche tridimensionnelle.

• NF G 38060 (octobre 2013)
Textiles - Articles à usages industriel - Recommandations pour l'emploi des géotextiles et produits apparentés - Mise en œuvre - Contrôle des géotextiles et produits apparentés.

• NF G 38061 (décembre 2017)
Utilisation des géotextiles et produits apparentés - Systèmes de drainage et de filtration - Dimensionnement et éléments de conception

• G 38063 (février 1993)
Articles à usages industriels - Recommandations pour l'emploi des géotextiles et produits apparentés - Utilisation des géotextiles et produits apparentés sous remblais sur sols compressibles.

• NF G 38064 (mai 2016)
Utilisation des géotextiles et produits apparentés - Murs inclinés et talus raidis en sols renforcés par nappes géosynthétiques - Justification du dimensionnement et éléments de conception

• NF G 38067 (mai 2017)
Géosynthétiques - Géotextiles et produits apparentés - Stabilisation d'une couche de sol mince sur pente - Justification du dimensionnement et éléments de conception

• XP G 38-065 (2020-09) Géosynthétiques, géotextiles et produits apparentés
Renforcement de la base des remblais sur zones à risques d'effondrement - Justification du dimensionnement et éléments de conception.

Normes géomembranes

• NF P 84500 (avril 2013)
Géomembranes - Terminologie

➦ Complète : NF EN ISO 10318

• NF P 84501 (septembre 1992)
Géomembranes - Dispositif d'étanchéité par géomembranes (DEG) - Détermination des caractéristiques en traction

• NF P 84502-1 (février 1993)
Géomembranes - Essais sur joints - Partie 1 : détermination des caractéristiques en traction-cisaillement.

• NF P 84502-2 (août 1993)
Géomembranes - Essais sur joints - Partie 2 : détermination de la résistance en traction-pelage.

• NF P84506 (septembre 1992)
Géomembranes - Dispositif d'étanchéité par géomembranes (DEG) - Détermination de la résistance au poinçonnement dynamique - Cas d'un support rigide - Méthode du pendule.

• NF P 84507 (septembre 1996)
Essais des géomembranes - Détermination de la résistance au poinçonnement statique des géomembranes et des dispositifs d'étanchéité par géomembranes - Cas du poinçon cylindrique sans support.

• NF P 84509 (décembre 1994)
Géomembranes - Comportement dans l'eau - Essai accéléré et essai à long terme - Examen gravimétrique.

• NF P 84510 (avril 2002)
Géomembranes - Dispositif d'étanchéité par géomembranes (DEG) - Détermination de la résistance au percement par granulats sur support rigide

• XP P 84523 (octobre 2008)
Géomembranes - Dispositifs d'étanchéité par géomembranes (DEG) - Détermination de la résistance au poinçonnement sous charge hydrostatique

Normes géosynthétiques bentonitiques

- **NF P 84700 (avril 2019)**
Géosynthétiques bentonitiques - Généralités – Définitions

- **NF P 84703 (août 2020)**
Géosynthétiques bentonitiques - Détermination de la capacité de gonflement de l'argile dans les géosynthétiques bentonitiques

- **NF 84705 (avril 2019)**
Géosynthétiques bentonitiques - Détermination à l'oedoperméamètre des caractéristiques de gonflement, flux et perméabilité des géosynthétiques bentonitiques (GSB) - Essai de caractérisation et essai de performance.

- **NF P 84706 (avril 2019)**
Géosynthétiques bentonitiques - Détermination du débit de liquide par unité de longueur de recouvrement

- **XP P 84708 (août 2002)**
Géosynthétiques bentonitiques - Quantification de la capacité d'auto-cicatrisation

AUTRES DOCUMENTS faisant référence aux géotextiles

- **NF P 94270 (octobre 2020)**
Calcul géotechnique - Ouvrages de soutènement - Remblais renforcés et massifs en sol cloué

- **EN 15237 (mai 2007)**
Exécution des travaux géotechniques spéciaux - Drains verticaux

La liste des normes françaises du domaine géotechnique au 31 décembre 2020 est consultable sur le site du C.F.G. :
www.cfg.asso.fr

** normes harmonisées (marquage CE)
*** normes de dimensionnement

Adresses utiles

ADEME
27, rue Louis Vicat
75737 PARIS
Tél. : 01 47 65 20 00
Fax : 01 46 45 52 36

AFAG
Président : M. MICOLLIER
C/o EUROVIA ETANCHEITE
175 avenue des Frères Lumière
69730 GENAY
Tél : 06 35 17 04 99

AFNOR
11, rue Francis de Pressensé
93200 SAINT-DENIS
Tél. : 01 41 62 80 00

AFPGA
9, rue du Gué
92500 RUEIL MALMAISON
Mr le Président
Tél. : 01 41 96 91 41

AFTES
c/o SNCF
17, rue d'Amsterdam
75008 PARIS
Tél. : 01 53 42 94 69
Fax : 01 53 42 08 20

APRODEG
24, rue de Clichy
75009 PARIS
Tél. : 01 44 01 16 14
Président : M. GUINARD
e-mail : info@aprodeg.org

ASQUAL
14, rue des Reculettes
75013 PARIS
Tél. : 01 55 43 07 20
Fax : 01 55 43 07 29

BNTRA
c/o CEREMA
110, rue de Paris
BP 214
77487 PROVINS
Tél. : 01 60 52 30 59

CEREMA - Siège
25, avenue François Mitterrand
CS 92803 - 69674 BRON Cedex
Tél. : 04 72 14 30 30

CEREMA - ITM
(infra de transport, matériaux)
110, rue de Paris
77171 Sourdun
Tél. : 01 60 52 33 61

CEREMA - CENTRE-EST

• **CEREMA Autun**
Boulevard de l'Industrie
B.P. 141 - 71405 AUTUN Cedex
Tél. : 03 85 86 67 67

• **CEREMA Bron**
25, avenue François Mitterrand Case n° 1
69674 BRON Cedex
Tél. : 04 72 14 30 30

• **CEREMA Clermont-Ferrand**
8/10, rue Bernard Palissy
Zone Industrielle du Brézet - B.P. 11
63014 CLERMONT-FERRAND Cedex
Tél. : 04 73 42 10 10
Fax : 04 73 42 10 01

CEREMA - EST

• **CEREMA Metz**
B.P. 5230
57076 METZ Cedex
Tél. : 03 87 20 43 00

• **CEREMA Nancy**
71, rue de la Grande Haie
54510 TOMBLAINE
Tél. : 03 83 18 41 41

• **CEREMA Strasbourg**
11, rue Jean Mentellin - B.P.9
67035 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 77 46 00

CEREMA - ILE-DE-FRANCE

• CEREMA Trappes
12, rue Teisserenc de Bort
78190 TRAPPES
Tél. : 01 34 82 12 34

CEREMA - MÉDITERRANÉE

• CEREMA Aix-en-Provence
Pôle d'activités d'Aix-les-Milles
30, rue Albert Einstein - B.P. 37000
13791 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 42 24 76 76

• CEREMA Nice
Agence Sophia Antipolis
500 route des Lucioles
CS 80125 VALBONNE
06903 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex

CEREMA - HAUTS DE FRANCE

• CEREMA Lille
42 bis, rue Marais-Sequedin B.P.99
59482 HAUBOURDIN Cedex
Tél. : 03 20 48 49 49

• CEREMA Saint-Quentin
151, rue de Paris
02100 SAINT-QUENTIN
Tél. : 03 23 06 18 00
Fax : 03 23 64 11 22

CEREMA - NORMANDIE CENTRE

• CEREMA Blois
11, rue Laplace - B.P. 929
41009 BLOIS Cedex
Tél. : 02 54 55 49 60

• CEREMA Rouen + CECP + CER
Chemin de la Poudrière - B.P. 245
76121 LE GRAND-QUEVILLY Cedex
Tél. : 02 35 68 81 00
Fax : 02 35 68 92 00

CEREMA - OUEST

• CEREMA Angers
23, avenue de l'Amiral Chauvin - B.P.69
49136 LES-PONTS-DE-CÉ Cedex
Tél. : 02 41 79 13 00

• CEREMA Nantes
B.P. 46223
44262 NANTES Cedex 2
Tél. : 02 40 12 80 00

• CEREMA Saint-Brieuc
5, rue Jules Vallès
22015 SAINT-BRIEUC Cedex
Tél. : 02 96 78 93 00

CEREMA - SUD-OUEST

• CEREMA Bordeaux
24, rue Carton - B.P. 58
33019 BORDEAUX

• CEREMA Saint-Médard-en-Jalles
2, rue Pierre Ramond
33165 SAINT-MÉDARD-EN- JALLES Cedex
Tél. : 05 56 70 66 33

• CEREMA Toulouse
1, avenue du Colonel Roche
Complexe Scientifique de Rangueil
31400 TOULOUSE
Tél. : 05 62 25 97 97

CETU

25, avenue François Mitterrand
Case n° 1
69674 BRON Cedex
Tél. : 04 72 14 34 00
Fax : 04 72 14 34 30

CSTB

4, avenue Recteur Poincaré
75016 PARIS
Tél. : 01 40 50 28 28
Fax : 01 45 25 61 51

FNTP
3, rue de Berri
75008 PARIS
Tél. : 01 44 13 31 44
Fax : 01 45 61 04 47

IGS
International Geosynthetics
1934 Commerce Ln - Ste.4
JUPITER, FL 33458 - USA
Tél. : +1 561 768 9489

Université Gustave Eiffel
• **Paris**
14-20, boulevard Newton
Cité Descartes
77477 MARNE-LA-VALLÉE Cedex
Tél. : 01 81 66 81 31

• **Nantes**
Centre de Nantes
Route de Bouaye - B.P. 4129
44341 BOUGUENAIS Cedex
Tél. : 02 40 84 58 00

• **Marne-La-Vallée**
Laboratoire des Matériaux et des Structures du Génie Civil (LMSGC) Unité Mixte de Recherche LCPC/CNRS (UMR 113)
Cité Descartes
2, allée Képler
77420 CHAMPS-SUR-MARNE
Tél. : 01 40 43 50 00
Fax : 01 40 43 54 50

INRAE
• **Antony**
1, rue Pierre Gilles de Gennes
CS 10030 - 92761 ANTONY Cedex
Tél. : 01 40 96 61 21
Fax : 01 40 96 62 70

• **Bordeaux**
50, avenue de Verdun Gazinet
33612 CESTAS Cedex
Tél. : 05 57 89 08 00
Fax : 05 57 89 08 01

• **Rennes**
17, avenue de Cucillé
CS 64427
35044 RENNES Cedex
Tél. : 02 99 28 15 15
Fax : 02 99 33 29 59

• **Aix-en-Provence**
Le Tholonet - B.P. 31
13612 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1
Tél. : 04 42 66 99 10
Fax : 04 42 66 88 65

• **Grenoble**
Domaine Universitaire
2, rue de la Papeterie - B.P. 76
38402 SAINT-MARTIN-D'HERES Cedex
Tél. : 04 76 76 27 27
Fax : 04 76 51 38 03

LISTE DES ANNONCEURS

- AFAG p54
- AFITEXINOV p42
- AFPGA p19
- AGRU ENVIRONNEMENT p23
- APRODEG p33
- ASQUAL p21
- COLETANCHE AXTER p45
- D.G.O. p35
- DIP TECHNOLOGIES p46
- DUPONT DE NEMOURS p57
- FIBERTEX p25
- FIRESTONE p58
- H2O environnement p60
- HUESKER p7
- NAUE APPLICATIONS p49
- RENOLIT p62
- SIPLAST BMI p31
- SODAF GEO p53
- SOL SOLUTION p17
- TENCATE GEOSYNTHETICS p41
- TERAGEOS p50
- VIGANO PAVITEX p65
- WSP p15

Notes

13e RENCONTRES GÉOSYNTHÉTIQUES

Du 5 au 7 avril
2022

Saint Malo
Palais des congrès
Le Grand Large

COLLOQUE FRANCOPHONE

COMITÉ FRANÇAIS DES GÉOSYNTHÉTIQUES

www.rencontresgeosynthetiques.org